

BILAN
CONCERTATION
PRÉALABLE
DU PUBLIC

PROJET DE RESTRUCTURATION DU TERMINAL INTERNATIONAL À PASSAGERS DU CAP JANET

17 SEP. -
19 OCT. 2018



LES TERMINAUX PASSAGERS INTERNATIONAUX DU PORT DE MARSEILLE ACCUEILLENENT AUJOURD'HUI 400 ESCALES PAR AN SUR LES SITES DE CAP JANET ET DE LA MAJOR. LA RAISON DE CETTE RÉPARTITION SUR DEUX TERMINAUX DISTINCTS EST LIÉE À L'ÉVOLUTION DE LA TAILLE DES NAVIRES. LES INSTALLATIONS SITUÉES AU SUD DU PORT NE PERMETTENT PAS D'ACCUEILLIR LES FERRIES AU-DELÀ DE 200 MÈTRES DANS DES CONDITIONS SATISFAISANTES ALORS QUE LES NOUVEAUX NAVIRES MIS EN SERVICE ONT UNE LONGUEUR SUPÉRIEURE À 200 M. LES FLUX IMPORTANTS ET LES DÉBORDEMENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE DE VÉHICULES EN ATTENTE D'EMBARQUEMENT GÉNÈRENT DE LA CONGESTION DANS UN TISSU URBAIN DENSE.

DANS CE CONTEXTE, LE PROJET PORTÉ PAR LE GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (GPMM) ET LA MÉTROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE (MAMP) PRÉVOIT PRINCIPALEMENT :

- LA RESTRUCTURATION DU TERMINAL INTERNATIONAL À PASSAGERS DU CAP JANET ;
- LE RÉAMÉNAGEMENT DES VOIES D'ACCÈS PORTUAIRES PAR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE PORTE.

LE NOUVEAU TERMINAL PERMETTRA D'OFFRIR DES AMÉNAGEMENTS RÉPONDANT AUX CRITÈRES ACTUELS DE CONFORT, DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET ARCHITECTURALE ET DE FONCTIONNALITÉ. CE PROJET EST UNE OPPORTUNITÉ POUR VALORISER LES DIFFÉRENTS ESPACES PORTUAIRES CONCERNÉS ET LEURS ABORDS IMMÉDIATS.

SUR LES ESPACES DU SUD DU PORT LIBÉRÉS PAR CETTE OPÉRATION, IL SERA EN OUTRE POSSIBLE D'ENVISAGER DES PROJETS D'INTERFACE URBAINE ET PORTUAIRES COHÉRENTS AVEC LA CHARTE VILLE PORT, LES AMÉNAGEMENTS ET LA VISION DE LONG TERME PORTÉS PAR L'OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL EUROMÉDITERRANÉE.

LES AMBITIONS QUI SONT ASSOCIÉES À CE PROJET DE RESTRUCTURATION DU TERMINAL, D'AMÉLIORATION DE LA DESSERTE ROUTIÈRE ET DE CONTRIBUTION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE LA VILLE IMPLIQUENT UN DIALOGUE ENTRE LE PORT, LA MÉTROPOLE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE.

« CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, LE PROJET A FAIT L'OBJET D'UNE CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC SELON LES MODALITÉS LIBREMENT FIXÉES, DU 17 SEPTEMBRE AU 19 OCTOBRE 2018. CETTE CONCERTATION A EU POUR OBJECTIFS DE PRÉSENTER LE PROJET AUX RIVERAINS (ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET HABITANTS) ET DE RECUEILLIR LEURS AVIS ET OBSERVATIONS EN VUE DE L'AMÉLIORER. CETTE CONCERTATION EST PRÉALABLE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE QUI SE DÉROULERA AU PRINTEMPS 2019 ET AU COURS DE LAQUELLE LE PUBLIC SERA DE NOUVEAU INVITÉ À S'EXPRIMER SUR LE PROJET ».

LE BILAN DE LA CONCERTATION PRÉSENTE UNE SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS ET ÉCHANGES AVEC LES PARTICIPANTS QUI SE SONT MOBILISÉS DURANT CETTE CONCERTATION PUBLIQUE. LA PRISE EN CONSIDÉRATION DE L'EXPRESSION DES PARTICIPANTS VA PERMETTRE AUX MAÎTRES D'OUVRAGE D'ENRICHIR LE PROJET.

1	PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET	8
2	LA CONCERTATION PUBLIQUE REGLEMENTAIRE	9
	LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION	9
	QU'EST-CE QU'UN BILAN DE CONCERTATION ?	9
3	LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE	10
	LE DISPOSITIF PRÉVU D'INFORMATION ET D'EXPRESSION	10
	LES MODALITÉS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES MISES EN ŒUVRE	12
4	BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION	14
	PERMANENCES	14
	VISITE GUIDÉE SUR LE SITE DU PROJET	14
	CONTRIBUTIONS PAR EMAIL	15
	INSCRIPTIONS DANS LES REGISTRES	15
	ARTICLES DE PRESSE	15
5	BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION	16
	TRAFIC ROUTIER	16
	POLLUTION DE L'AIR	16
	MODES DOUX ET TC	16
	BRUIT	16
	DEVENIR DES ESPACES LIBÉRÉS AU SUD	16
	COÛT DU PROJET	16
	AUTRES PROJETS AU NORD	16
	ADHÉSION DES OPÉRATEURS	16
	FONCTIONNEMENT ZONE FRET	16
	BESOIN D'UN DIALOGUE ET D'UNE INFORMATION CONTINUE	16
6	LES ELEMENTS DE REPONSE DU MAITRE D'OUVRAGE	17
	TRAFIC ROUTIER	17
	POLLUTION DE L'AIR	18
	MODES DOUX ET TC	19
	BRUIT	20
	DEVENIR DES ESPACES LIBÉRÉS AU SUD	20
	COÛT DU PROJET	21
	AUTRES PROJETS AU NORD	21
	ADHÉSION DES OPÉRATEURS	22
	FONCTIONNEMENT ZONE FRET	22
	BESOIN D'UN DIALOGUE ET D'UNE INFORMATION CONTINUE	22
7	CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS	23
8	ANNEXES	24

1

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Le projet comprend deux opérations d'aménagements complémentaires menées par deux maitres d'ouvrage : le terminal international portuaire mené par le Grand Port Maritime de Marseille et la rampe d'accès depuis la ville mené par la Métropole.

Le projet de terminal consiste à regrouper sur le seul site du Cap Janet tous les terminaux à passagers internationaux du Grand Port Maritime de Marseille implantés aujourd'hui sur plusieurs sites.

Le site existant sera ainsi étendu, conforté et modernisé sur 20 ha.

Il pourra accueillir 4 navires à quai et sa capacité sera portée à 2 600 véhicules par jour à l'embarquement et au débarquement.

Il proposera aux véhicules embarquant un circuit prévoyant des parcs de pré-stockage, des parcs de contrôle (billets puis sûreté puis douanes puis police aux frontières) et des parcs d'embarquement pour les différents quais et des zones de confort équipées de sanitaires, des assises, de l'information, des brumisateurs, ...

Le projet imaginé par le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est le cabinet d'architecture AREP s'appuie sur la mise en valeur des hangars existant H18 et H16 qui seront rénovés et animés avec une signalétique et des éléments de décoration. Ces hangars largement ventilés constitueront des espaces de fraîcheur à l'abri du soleil d'été.

Une nouvelle gare de 2000 m² sera mise à disposition des piétons avec de larges espaces d'attente traités sous forme de parcs arborés. Des passerelles aériennes permettront d'embarquer sans croiser les voitures.

Cette gare donnera accès à un réseau de 700 mètres de passerelles qui se raccorderont sur les coupées des navires pour 3 postes à quai. Ces passerelles en pente douce permettront l'accès des personnes à mobilité réduite et des chariots des porteurs.

La rampe d'accès depuis la ville servira uniquement aux passagers du terminal. Elle franchira en passage supérieur la voie ferrée portuaire et la voie interne du port.

Le circuit d'entrée depuis le nord et le sud vers cette porte dédiée passera devant la porte 4. Il sera de ce fait largement déconnecté du flux de la RD5 qui passe sous le pont de la porte 4, ce qui limitera les interférences potentielles entre les flux portuaires et les flux de transit entre l'Estaque et le centre de Marseille. Les feux tricolores gérant les carrefours du terminal et de la porte 4 seront micro-régulés pour optimiser l'écoulement des flux en fonction des débits effectifs sur ces deux portes.

Les aménagements prévus proposeront des trottoirs larges en béton désactivé et un cheminement cyclable protégé. La desserte en bus dans le sens nord-sud offrira une desserte au quart d'heure et un arrêt à l'entrée du terminal.

2

LA CONCERTATION PUBLIQUE RÉGLEMENTAIRE

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

En vertu de l'article L.121-17 du Code de l'Environnement, le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille Provence ont pris conjointement l'initiative d'organiser une concertation préalable du public selon les modalités librement fixées et dans le respect des articles L.121-16 et R.121-19 et suivants du même Code.

Cette étape de la concertation préalable fait suite à la Déclaration d'Intention portée à l'attention du préfet de région et du public le 12/04/2018 et à l'observance du délai de quatre mois du droit d'initiative, conformément à l'article L.121-19 du Code de l'Environnement et à la Loi n° 2018-148 du 02 mars 2018.

Le contenu du dossier support de la concertation mis à la disposition du public tient compte des prescriptions de l'article R.121-20 du Code de l'Environnement.

Un avis de concertation préalable a été publié par voie d'affichage avant l'organisation de la concertation préalable, conformément à l'article R.121-29 du Code de l'Environnement.

Le présent bilan de la concertation comprend les informations mentionnées à l'alinéa IV de l'article L.121-16-1 du Code de l'Environnement, et sera publié sur les sites internet des deux maîtres d'ouvrage dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, tel que prescrit à l'article R.121-21 du même Code.

QU'EST-CE QU'UN BILAN DE CONCERTATION ?

Le bilan de la concertation est un document qui rappelle l'ensemble des actions d'information et de participation engagées par les maîtres d'ouvrage dans le cadre de cette phase de concertation.

Il dresse la synthèse des observations émises par le public et présente les premiers engagements que comptent prendre le GPMM et la MAMP dans le cadre du projet.

Une fois arrêté, le bilan sera mis en ligne sur les sites internet respectifs des MOA pour porter à la connaissance de tous les enseignements de cette étape d'échanges importante dans la vie du projet :

www.marseille-port.fr

www.marseille-provence.fr

Il fait également partie intégrante du dossier de demande d'autorisation du projet.

Sur la base de ce bilan, les études de détails sont complétées afin de définir précisément les caractéristiques, les enjeux, les incidences du projet et les mesures compensatoires éventuelles.

3

LE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC MIS EN ŒUVRE

LE DISPOSITIF PRÉVU D'INFORMATION ET D'EXPRESSION

L'inFormation du public

LES AFFICHES RÉGLEMENTAIRES

5 affiches réglementaires au format A2 conformes aux prescriptions réglementaires de l'article R.121-19 du Code de l'Environnement ont été mises en place un peu plus de 15 jours avant le démarrage de la concertation, soit le 31 août 2018.

Elles ont été placées visibles du public depuis l'espace public :

- sur les panneaux d'affichage des mairies des 2^e-3^e et 15^e-16^e arrondissements de Marseille ;
- à l'entrée du siège social de la MAMP (palais du Pharo) ;
- à l'entrée du siège social du GPMM à la Joliette ;
- au niveau de la porte d'entrée n°4 du GPMM (porte d'entrée la plus fréquentée et la plus proche du projet).

Elles avaient pour objectifs d'indiquer au public les modalités mise en œuvre dans le cadre de la concertation et sa durée, du 17 septembre au 19 octobre 2018.

LES PUBLICATIONS DANS LA PRESSE AVANT LE DÉMARRAGE DE LA CONCERTATION

En parallèle de la mise en œuvre de l'affichage réglementaire ci-dessus, un avis de concertation préalable du public a été publié, avant le démarrage de la concertation, dans la rubrique des annonces légales de deux quotidiens locaux, le 5 septembre 2018 : La Marseillaise et La Provence.

LE MAILING AUX PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIÉS LORS DE LA PHASE D'ÉCOUTE PRÉALABLE

Le 18 juillet 2018, le dossier de concertation préalable a été adressé aux principaux acteurs identifiés lors de la phase d'écoute préalable : les Conseils citoyens et les CIQ des quartiers adjacents, l'association Cap au Nord, FNE13 et des associations de l'environnement et de promotion des modes doux des quartiers Nord, l'UMF, les représentants des dockers de Marseille, TLF Méditerranée, le député de la 7^e circonscription des Bouches-du-Rhône, Cap au Nord Entreprendre.

LA VIDÉO DE MODÉLISATION 3D DU PROJET

Pour illustrer les aménagements prévus au projet, une animation 3D de 2 mn 30 s a été créée. Ce support multimédia a été diffusé et largement commenté lors des permanences de rencontre avec le public. Il a également été mis à la disposition de tous aux côtés du dossier de concertation précité sur le site internet du GPMM à l'adresse suivante :

GPMM – www.marseille-port.fr – rubrique “Port aménageur – Enquêtes publiques et concertations”

LE DOSSIER DE CONCERTATION

Un dossier de concertation a été rédigé et imprimé. Il inclut une description du projet et son contexte, les incidences environnementales qui ont été identifiées des premières études, les alternatives au projet qui ont été écartées, les actions envisagées pour favoriser l'insertion du projet dans son environnement, ainsi que les étapes à venir après la concertation jusqu'à l'enquête publique. Des éléments visuels ont également intégrés afin de permettre aux riverains et usagers de se représenter plus facilement le futur visage de la zone concernée après travaux et du secteur environnant.

Ce dossier a été remis aux participants lors des permanences et de la visite sur site prévues à la concertation.

Il a également été envoyé directement par voie dématérialisée aux destinataires de la campagne ciblée de mailing mentionnée ci-dessus.

Le dossier était également proposé en accès libre (consultation et téléchargement) sur les sites internet des maîtres d'ouvrage aux adresses suivantes :

GPMM – www.marseille-port.fr – rubrique “Port aménageur – Enquêtes publiques et concertations”

MAMP – www.marseille-provence.fr – rubrique “Concertations et enquêtes publiques”

Celui-ci était également mis à disposition en consultation aux côtés des registres d'observations dans les espaces physiques dédiés à la concertation des :

- mairies des 2^e-3^e et 15^e-16^e arrondissements de Marseille ;
- siège social de la MAMP (palais du Pharo) ;
- siège social du GPMM à la Joliette.

Les modalités d'expression du public

LES REGISTRES D'OBSERVATIONS

Un registre d'une cinquantaine de pages accompagné d'un exemplaire du dossier de concertation a été mis à la disposition du public dans un espace dédié des lieux suivants :

- Mairie des 2^e-3^e arrondissements de Marseille (2, place de la Major) ;
- Mairie des 15^e-16^e arrondissements de Marseille (246, rue de Lyon) ;
- Siège social de la MAMP (Palais du Pharo – 58, boulevard Charles Livon) ;
- Siège social du GPMM (23, place de la Joliette).

UNE ADRESSE EMAIL UNIQUE POUR TOUTES REMARQUES ET QUESTIONS SUR LE PROJET

Un contact email unique a été créé : concertation.capjanet@marseille-port.fr en complément des registres papiers traditionnels afin que le public ait également le moyen de s'exprimer et de faire part aux maîtres d'ouvrage de ces observations sur le projet par la voie dématérialisée.

DEUX PERMANENCES POUR PRÉSENTER LE PROJET ET ÉCHANGER

Les deux permanences ont été tenues les 25 septembre et 11 octobre 2018 au siège social du GPMM de 15h à 19h sur inscription préalable des participants, pour présenter le projet et amener des éléments de réponse aux différentes interrogations et points d'éclaircissements exprimés par les participants.

A cette occasion, une présentation du projet a été réalisée par les représentants techniques du GPMM

sur la base d’une diffusion commentée du film 3D du projet. Les représentants techniques de la MAMP ont également présenté le fonctionnement envisagé de la nouvelle porte d’entrée sur le port sur la base d’un plan d’étude papier. Les participants présents ont pu poser des questions sur le projet, émettre des observations et exprimer leurs avis.

UNE VISITE SUR SITE OUVERTE À TOUS

Sur inscription préalable, une visite sur site en navette au travers du terminal et de ses abords a été réalisée le 3 octobre 2018 afin de présenter aux participants le projet dans son contexte urbain et portuaire, le fonctionnement actuel et le fonctionnement projeté.

Les participants présents ont pu interagir tout au long de la visite avec les maîtres d’ouvrage GPMM et MAMP, poser des questions sur le projet, émettre des observations et exprimer leurs avis.

LES MODALITÉS DE CONCERTATION COMPLÉMENTAIRES MISES EN ŒUVRE

UNE ÉTUDE DE CONTEXTE POUR INITIER LE DIALOGUE ET AJUSTER LE DISPOSITIF D’INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Pour préparer et accompagner la démarche de concertation publique relative au projet de restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet, la DREAL PACA, qui anime la charte Ville-Port, a mandaté le cabinet Nicaya conseil, spécialisé dans la concertation et la participation du public, afin de mieux comprendre le contexte humain et territorial du projet et appréhender comment les acteurs du secteur qui environne les bassins est du GPMM appréhende le projet compte tenu de leurs perspectives d’avenir. Dans ce cadre-là, 21 entretiens avec des acteurs clés du territoire (habitants des proches quartiers, partenaires, élus,...) ont été réalisés courant les mois de juin et de Juillet 2018.

Ce premier temps d’écoute a permis d’identifier les enjeux pour les riverains, d’ajuster certaines modalités de concertation en cohérence avec les attentes exprimées et d’orienter en amont le niveau d’analyse de l’étude d’impact à venir.

Les points d’attention concernant le projet de restructuration du terminal international de Cap Janet qui en résultent sont les suivants :

- l’importance de situer le projet Cap Janet dans le programme global de restructuration des activités portuaires des bassins est ;
- l’importance de disposer de données et d’analyses précises et quantifiées dans l’évaluation environnementale pour apprécier l’impact du projet sur son environnement urbain et territorial ;
- les préoccupations des riverains sur es thématiques telles que le traitement de la qualité de l’air, de la gestion des circulations routières et de la signalisation et de l’accueil des passagers, avec une préférence pour que cet accueil se situe dans le port et de manière cohérente avec le fonctionnement et la qualité de l’espace urbain, pour éviter des conflits d’usages et des gênes aux riverains ;
- l’attention attendue des acteurs locaux pour les conditions d’accompagnement du projet que prévoieront les maîtres d’ouvrage pour assurer son intégration dans son environnement.

Cette phase d’écoute préalable a également confirmé l’importance de la mise en place d’une démarche d’information et d’échanges, en continu sur le périmètre de l’interface du port avec ses quartiers.

UNE RÉUNION PRÉALABLE AU DÉMARRAGE DE LA CONCERTATION EN COMITÉ RESTREINT SOUS L’ÉGIDE DU DÉPUTÉ DE LA 7ÈME CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE LE 10/09/2018

Une réunion d’information et d’échanges a été organisée au siège du GPMM le 10 septembre 2018 sous l’égie de Monsieur Saïd Ahamada, député de la 7^e circonscription des Bouches-du-Rhône. Elle a associé des représentants de la communauté portuaire, des entreprises, des collectivités, les services de l’Etat et plusieurs associations engagées dans la défense du cadre de vie des habitants de Marseille.

L’ordre du jour était organisé autour de trois points, dont le projet du Cap Janet et de ses accès.

Une présentation du projet a été commentée suivie d’une séquence de questions-réponses avec les participants.

Quatre thématiques principales ont émergé de ces échanges :

- l’impact du projet sur la qualité de l’air à Marseille et les leviers du GPMM pour le limiter, notamment le branchement des navires à quai et les scrubbers ;
- l’impact sur la circulation sur l’A55 et aux abords du futur terminal ;
- la connaissance des activités qui remplaceront le trafic international à la Joliette ;
- l’absence de dialogue organisé avec les services du GPMM.

RÉUNION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GPMM

La procédure de concertation préalable a été présentée à la séance du Conseil de développement du GPMM le 4 octobre 2018.

Dans les échanges qui ont suivi la présentation par le directeur de l’aménagement du GPMM, les sujets suivants ont été soulevés :

- une plus grande attention à porter aux conditions d’adhésion au projet des compagnies maritimes qui utiliseront le terminal ;
- des interrogations concernant le fonctionnement de la zone d’attente pour les marchandises de la part de la place portuaire ;
- des inquiétudes concernant le stationnement des véhicules arrivant en avance sur la voie publique à l’extérieur du terminal ;
- des inquiétudes concernant d’éventuelles remontées de files le long de l’autoroute bloquant la porte 4 et donc l’accès aux bateaux pour les passagers de croisière comme pour les marchandises. La mise en place des modalités d’exploitation adaptées qui définissent qui ouvre, ferme, contrôle le nouvel accès au terminal est perçue comme un préalable à la mise en service du terminal pour les acteurs de la place portuaire ;
- une confusion, déjà soulevée pendant la visite organisée sur le terrain, entre le “taux de rentabilité immédiate” (2,6%), le taux de rentabilité interne (5%) sur le projet global incluant le terminal et le nouvel accès et enfin le taux de rentabilité interne pour le seul projet de terminal (9%). Note : la notion de “taux de rentabilité immédiate”, est une notion peu usitée qui permet de comparer les projets en fonction de leur impact immédiat. Ce taux permet d’estimer les bénéfices du projet l’année de sa mise en service, en termes d’effets négatifs de tous ordres évités par rapport au coût du projet ;
- des thématiques restant à étudier dans le cadre du projet, tels que les cheminements piétons jusqu’au terminal, la liaison des pistes cyclables au réseau régional et la desserte en transports en commun.

BILAN QUANTITATIF DE LA CONCERTATION

PERMANENCES

25 septembre 2018 : aucune inscription

11 octobre 2018 : 8 participants

- La vice-présidente et la secrétaire de l'Association de riverains "Cap au Nord"
- La présidente de la fédération des CIQ du 16^e arrondissement de Marseille
- 2 membres du CIQ de la Calade
- L'adjoint à la mairie du 15^e-16^e arrondissement de la ville de Marseille délégué à la propreté et au handicap
- 1 habitant du quartier de la Joliette
- 1 habitant du quartier de la Calade

VISITE GUIDÉE SUR LE SITE DU PROJET

3 octobre 2018 : 6 participants

- La présidente de la fédération des CIQ du 16^e arrondissement de Marseille
- La présidente du CIQ de la Viste
- La vice-présidente de l'association de riverains "Cap au Nord"
- Le président de la Fédération des Bouches-du-Rhône des associations de protection de la nature et de l'environnement pour le développement durable ; Membre du Conseil de Développement du GPMM
- Une chargé de mission au développement local urbain (Pôle hôpital Nord, Saint-Antoine, Mourepiane)
- Une journaliste de l'organisme de presse "Marsactu"

CONTRIBUTIONS PAR EMAIL

6 mails ont été transmis :

- M. Olivier Raoul-Duval le 10 octobre 2018
- CIQ de Saint-Henri le 16 octobre 2018
- CAP AU NORD le 18 octobre 2018 avec document joint
- CIQ du 2^e arrondissement le 18 octobre 2018 avec document joint
- CIQ du 16^e arrondissement le 18 octobre 2018 avec document joint
- CIQ Calade Bernabo le 19 octobre 2018 avec document joint

INSCRIPTIONS DANS LES REGISTRES

Mairie des 2^e-3^e arrondissements de Marseille (2, place de la Major)

Aucune observation n'a été recueillie.

Mairie des 15^e-16^e arrondissements de Marseille (246, rue de Lyon)

Aucune observation n'a été recueillie.

Siège social de la MAMP (Palais du Pharo – 58, Boulevard Charles Livon)

1 observation a été recueillie.

CIQ Saint-André :

- Problème de disponibilité du dossier de concertation en mairie du 15^e-16^e (sans préciser à quelle date ce problème serait survenu).
Les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence ont vérifié le 28 Septembre que les dossiers étaient bien présents en mairie du 15^e-16^e. Le désagrément occasionné au représentant du CIQ de Saint-André est compréhensible même s'il n'est pas expliqué. L'accès au dossier a également été possible au Pharo et au siège du GPMM.
- Le dossier s'apparente à une plaquette dans laquelle sont absents des plans et notes détaillées. Le niveau de détail proposé est apparu adapté pour une approche de type concertation préalable, lors de l'enquête publique la présentation du projet sera plus détaillée.

Siège social du GPMM (23, place de la Joliette)

1 observation a été recueillie.

CIQ Estaque Riaux :

- Demande du plan de voirie présenté lors de la visite.
Ce plan a été présenté à la personne lors de la deuxième permanence.

ARTICLES DE PRESSE

5 articles sont parus dans la presse locale, en complément des 2 parutions liées aux publicités réglementaires :

- Publication sur le site internet du quotidien Le Marin (www.lemarin.fr), le 28 septembre 2018 : « Marseille : concertation sur le regroupement des ferries pour le Maghreb » ;
- Publication dans le journal Marsactu, le 5 octobre 2018 : « Le port joue l'ouverture pour présenter la nouvelle porte du Cap Janet » ;
- Publication dans le journal La Provence, le 16 octobre 2018 : « Le Grand port met le cap sur Janet » ;
- Publication dans le journal Marsactus, le 24 octobre 2018 : « Pollution : le port construit son nouveau terminal Ferries sans branchement à quai » ;
- Publication dans le quotidien 20 Minutes, le 26 octobre 2018 : « Il suffira d'un branchement ».

5

BILAN QUALITATIF DE LA CONCERTATION

La concertation a permis de mettre en évidence les principaux enjeux pour les acteurs locaux qui se sont exprimés concernant le projet.

TRAFIC ROUTIER

La nouvelle porte générera-t-elle du stationnement sauvage en amont de l'embarquement sur les voiries publiques ?

Les nouveaux trafics générés augmenteront-ils la congestion à l'actuelle porte 4 ?

Le carrefour à feux est-il optimisé pour réguler le trafic, notamment lors des journées de pointe estivale ?

POLLUTION DE L'AIR

Quel impact lié à l'augmentation du nombre de VL ?

Quel impact lié à l'augmentation du nombre de bateaux ?

Quels équipements prévus pour brancher les bateaux à quais ?

MODES DOUX ET TC

Quelle desserte en bus de la gare ?

Quelle desserte pour les cycles ?

Quelle desserte pour les piétons ?

BRUIT

Les nouveaux équipements (Gare, parcs d'accueil, carrefour à feux, ...) implantés et l'accroissement des trafics lié (augmentation du nombre de bateaux, VL et piétons) auront-ils un impact sur le bruit ?

Comment sera traité le point noir bruit actuel ?

DEVENIR DES ESPACES LIBÉRÉS AU SUD

Quel est la stratégie de développement du port au Sud en lien avec le projet ?

COÛT DU PROJET

La rentabilité du projet est-elle démontrée et avérée ?

AUTRES PROJETS AU NORD

Quels sont les autres projets du GPMM au Nord et les impacts associés ?

ADHÉSION DES OPÉRATEURS

Les opérateurs (compagnies) portent-ils le projet ?

FONCTIONNEMENT ZONE FRET

Quelles sont les conséquences d'un accroissement des flux PL vers le terminal nouvellement créé ?

BESOIN D'UN DIALOGUE ET D'UNE INFORMATION CONTINUE

Quel cadre pour l'information continue des riverains ?

6

LES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Des éléments de réponse aux interrogations citées au paragraphe précédent ont été fournis pour chacun des points identifiés lors des échanges organisés dans le cadre de la concertation. Ils sont détaillés ci-dessous et ils seront repris et approfondis si besoin dans le dossier d'évaluation environnementale qui sera complété suite à cette concertation et après l'enquête publique.

TRAFIC ROUTIER

Les riverains des quartiers littoraux Nord de Marseille constatent qu'il y a déjà des embouteillages en entrée de ville sur l'A55. Ils craignent que l'aménagement crée des nuisances supplémentaire.

Lors des phases d'embarquement, ils redoutent que les passagers en avance stationnent sur la voie jusqu'à gêner les voitures qui se rendent sur le centre-ville comme on peut l'observer aujourd'hui sur la porte 3 (Beauséjour).

Le projet prévoit une zone d'accueil sur le port en amont des premiers contrôles pour accueillir les passagers en avance. Les portes seront ouvertes les jours d'escales avant 6 heures du matin pour ne pas gêner le trafic sur le RD5 comme cela se fait sur Chanterac à la satisfaction de tous.

Ils appréhendent également que le trafic en période de pointe sature les carrefours à feu du projet et génère de nouveaux embouteillages.

Il a été rappelé que le trafic de pointe généré par le terminal représente moins de 1 % du trafic actuel sur l'A55. L'effet global du projet sur la circulation est marginal, il allège légèrement le trafic sur l'A55 dans sa partie critique entre la porte 4 et l'hyper-centre.

L'étude de trafic sera fournie dans l'étude d'impact pour que chacun puisse constater le bon fonctionnement des carrefours modélisés.

Les hypothèses de trafic pour ces modélisations ont été volontairement surdimensionnées pour tester des événements exceptionnels (les flux actuels sur la porte 4 et ceux générés par le projet ont été recensés et multipliés par 1,5) et même dans ces conditions, les carrefours ne sont pas saturés. Les simulations dynamiques qui illustrent bien ce fonctionnement seront présentées dans le cadre de l'enquête publique.

Ces simulations montrent notamment que le projet n'aura pas d'effet sur la sortie 4 de l'A55 dans le sens nord-sud car les files en amont de la porte 4 ne remonteront pas jusque sur le RD5.

EN SYNTHÈSE

- Le stockage sur le parc d'accueil avant contrôle est largement dimensionné ;
- l'ouverture du parc d'accueil sera effectuée plus tôt lors des périodes de pointes ;

- le futur règlement d’exploitation du terminal intégrera la gestion de la nouvelle porte ;
- l’étude d’impact présentera l’analyse des flux induits par le projet et des répercussions sur les flux de transit ;
- le fonctionnement du carrefour à feux avec microrégulation sera explicité lors de l’enquête publique.

POLLUTION DE L’AIR

Le projet prévoit le déplacement d’une part du trafic routier (130 000VL/an) et maritime (200 escales/an) de l’activité internationale des bassins de la Joliette vers le terminal du Cap Janet.

Les riverains craignent une source supplémentaire de pollution de l’air dans ce secteur.

Le GPMM a mandaté AtmoSud (ex-AirPACA), association agréée par le ministère en charge de l’Environnement pour la surveillance de la qualité de l’air de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur, afin de modéliser l’impact de ce report sur la qualité de l’air sur la base de deux campagnes transparentes de mesures (été et hiver) à l’intérieur de l’enceinte portuaire, le long des principaux axes routiers ainsi qu’au niveau des plus proches quartiers du port, de calculs de concentration et de dispersion. Afin d’avoir une vision complète et cohérente des données collectées, 11 points de mesures ont été répartis le long du transect littoral : Cap Janet-Joliette. Au-delà des polluants classiques et connus de tous émis par les transports que sont : les NOx, les SOx et les particules inférieures à 10 µm, un spectre élargi de polluants (BTEX, aldéhydes, métaux lourds et HAP) sera mesuré dans le cadre de cette étude.

L’étude s’attachera dans un premier temps à caractériser l’état de la qualité de l’air actuel dans ces secteurs par corrélation avec les seuils réglementaires et les valeurs toxicologiques de référence pour les polluants mesurés. Parallèlement, les résultats seront mis en relation avec les stations pérennes de mesures de l’association réparties dans la ville de Marseille. Le but second de ce bilan initial étant d’objectiver la part de la pollution de l’air induite par les navires de celle du trafic routier urbain.

Sur cette base de résultats de mesures, l’association procédera par la mise en œuvre de leurs outils propres de modélisation à déterminer les effets du projet sur la qualité de l’air à l’horizon 2030.

In fine, les résultats de cette étude seront intégrés à l’étude d’impact du projet, intégrée au dossier d’enquête publique. Les résultats et données obtenus pourront également être diffusés par AtmoSud dans le cadre de son agrément ministériel selon les modalités qui lui sont propres.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle de systèmes de branchements électriques de navires à quais dans le cadre de ce projet, le GPMM a prévu dans la conception du nouveau terminal présenté et explicité lors de la concertation de préfigurer les aménagements nécessaires à cette électrification à quai (local transformateur électrique dédié, fourreaux électriques de puissance, ...) afin d’anticiper et de pouvoir répondre aux technologies développées par les armateurs opérant le trafic Maghreb. En parallèle, le GPMM continue à mener un dialogue nourri et constructif avec ces derniers, afin d’être prêt à équiper plus largement le port de cette technologie.

EN SYNTHÈSE

- des analyses sont conduites pour objectiver l’impact du projet et seront intégrées dans l’évaluation environnementale en direction du centre-ville ;
- le GPMM installera les réservations pour l’électrification des 4 postes à quais pour la saison 2021 date prévisionnelle de mise en service de la gare ;
- le GPMM incite d’ores et déjà fortement les compagnies pour qu’elles équipent leurs navires pour ces branchements ;

- certains navires seront équipés de scrubbers et autres filtres ce qui réduira également les émissions de polluants dans l’air.

MODES DOUX ET TC

Comme présenté dans le dossier de concertation, conformément à la réglementation, la MAMP a intégré des aménagements cyclables sur les voiries créées ou reconfigurées. Ces aménagements se situent dans un secteur dépourvu à ce jour d’axe cyclable majeur et ne peuvent donc être raccordés à un aménagement existant. Un tel raccordement sera dans tous les cas possible ultérieurement, notamment sur le projet d’itinéraire cyclable à venir à l’échelle de la ville.

L’aménagement des voiries (neuves ou reconfigurées) est compatible avec le passage des bus.

Une desserte spécifique de la gare maritime est étudiée par les services concernés à la MAMP, notamment au regard du bilan de la mise en place d’une ligne spécifique pour les bateaux de croisière

Ainsi l’accès à la gare maritime par les lignes de bus existantes (35 et 36) depuis le centre-ville se fait via l’arrêt existant sur la RD5 Est, située de l’autre côté de l’A55 (configuration particulière de la RD5 avec les sens de circulation de part et d’autre de l’A55). Le cheminement piéton depuis cet arrêt est effectivement difficile, avec notamment un escalier pour atteindre l’ouvrage franchissant l’A55.

La voie royale portuaire ne peut être utilisée pour des raisons de sécurité.

EN SYNTHÈSE

- Des arrêts TC sont aménagés sur la voirie locale en amont des portes ;
- Un arrêt TC est intégré dans le projet sur le parvis de la Gare, même si le service n’existe pas encore. Une réflexion sur le développement d’un service dédié des terminaux passagers du port est en cours ;
- L’arrêt TC sur la RD5 depuis Marseille fait l’objet d’une réflexion de la Métropole pour améliorer sa sécurité, son accessibilité et son confort ;
- Une piste cyclable est intégrée dans le projet et pourra s’inscrire dans le projet global V65 de l’itinéraire cyclable reliant le Vieux-Port à l’Estaque porté par les partenaires institutionnels.

BRUIT

Le GPMM a mandaté, dans le cadre de l’évaluation environnementale du projet, le bureau d’études et d’ingénierie acoustique CIA, afin de définir l’ambiance sonore préexistante sur le secteur du Cap Janet (port et proche quartier urbain) et d’étudier l’impact acoustique du projet. Pour ce faire, des mesures sur site ont été réalisées dans la zone d’étude à la fois à l’intérieur de l’enceinte portuaire, aux abords des grands axes routiers (A55) et au niveau des habitations du quartier de la Calade (plus proche quartier urbain). L’impact acoustique du projet sera quant à lui quantifier par la mise en œuvre d’outils de calculs et de modélisation. Les premiers résultats de l’étude démontrent que le point noir bruit identifié dans le Plan de Prévention du Bruit dans l’Environnement des infrastructures de transports terrestres nationales des Bouches-du-Rhône est provoqué par l’A55 indépendamment de la mise en œuvre du projet. Néanmoins, le projet peut être l’occasion de mobiliser des partenaires sur le sujet.

Les résultats finalisés de l’étude seront intégrés et détaillés dans le dossier d’évaluation environnementale du projet.

EN SYNTHÈSE

- Le projet n’engendre pas de modification significative de l’ambiance sonore existante ;
- Le point noir bruit existant au droit du projet est lié aux trafics autoroutiers sur l’A55. Son traitement est inclus dans le programme de résorption des points noirs bruit de l’État, dont la mise en œuvre est soumise aux aléas financiers. Les maîtres d’ouvrage (GPMM et MAMP) solliciteront les services de l’Etat relativement à l’opportunité d’une réduction des nuisances sonores au droit du point noir bruit liés l’A55 (cf. fiche d’identification du point noir bruit du secteur Cap Pinède) en accompagnement du projet de terminal international du Cap Janet.

DEVENIR DES ESPACES LIBÉRÉS AU SUD

Le projet rend possible la mutation du J1 (appel à projet du J1 en cours), le développement de la croisière de luxe aux abords du Mucem et permettra d’autres développement dans le Sud du port (étude urbaine en cours).

EN SYNTHÈSE

Le projet rend possible le développement de projets nouveaux dans le Sud du port de Marseille en cohérence avec son projet stratégique et celui de l’Etablissement Public d’Aménagement Euromédi-
terranée.

COÛT DU PROJET

Les riverains s’interrogent sur les taux de rentabilité affichés dans le dossier de concertation.

Le taux de rentabilité financière interne du GPMM tel que présenté dans le rapport au Conseil de Surveillance sur ce projet est estimé à 9,1 %.

Ce taux est calculé sur 40 ans, il prend comme investissement à la charge du GPMM le coût du projet moins les subventions reçues soit 49 % du coût réel du projet. Il prend comme recettes actualisées les recettes d’exploitation liées au trafic passager induit par le projet ainsi que les économies d’exploitation liées à la concentration sur un seul site du trafic.

Le taux de rentabilité économique interne du projet est estimé à 5 % par le bureau d’étude chargé du bilan socio-économique.

Ce taux est calculé sur une durée très longue 120 ans suivant une méthodologie définie par le ministère de l’Ecologie arrêté du 16 Juin 2014 Evaluation des projets de transport.

Ce taux prend la totalité du coût des investissements. Il prend en compte un coefficient de rareté de l’argent public.

Il valorise les avantages et les coûts induits du projet (pollution, économie de temps pour les usagers, émissions de CO₂)

Suivant la méthodologie, le projet est réputé rentable si le projet est supérieur à 4,5 %.

Le taux de rentabilité immédiate est estimé à 2,6 %.

Ce taux résulte de la simple division des avantages socio-éco créés à la date de la mise en service

(calculé comme pour le TRI) divisé par l’investissement.

Il traduit l’urgence à engager ce projet.

Dans le cas présent le projet va produire ses effets progressivement avec une augmentation du trafic par rapport à la situation de référence qui va prendre du temps à se développer.

Ce taux n’est donc pas spectaculaire mais cela n’enlève rien à la valeur créée par ce projet sur le moyen terme.

EN SYNTHÈSE

- Les taux de rentabilité du projet ne vont pas à l’encontre de son opportunité ;
- Le projet créera progressivement de la valeur à moyen terme ;
- Les différents taux de rentabilité seront mieux expliqués à l’enquête publique.

AUTRES PROJETS AU NORD

Les riverains s’inquiètent des autres projets portuaires à venir dans le secteur du Cap Janet du fait des transformations qu’ils constatent d’ores et déjà.

Les autres projets du port seront évoqués dans la concertation Ville-Port engagée et feront l’objet d’une concertation spécifique réglementaire si besoin.

Le projet INTERXION antérieur est intégré dans l’évaluation environnementale du Cap Janet au titre de l’analyse des effets cumulés.

Le projet Cap Janet sera quant à lui intégré dans l’analyse des effets cumulés lors des projets à venir.

EN SYNTHÈSE

- L’analyse des effets cumulés avec d’autres projets connus sera bien abordée dans le cadre du dossier d’évaluation environnementale du projet du Cap Janet ;
- Les autres projets du port seront évoqués dans la concertation Ville-Port qui sera prochainement engagée et feront l’objet d’une concertation spécifique réglementaire en cohérence avec les obligations liées à la loi ;
- Le projet Cap Janet sera intégré dans l’analyse des effets cumulés lors des projets à venir.

ADHÉSION DES OPÉRATEURS

Le projet a été élaboré en concertation étroite avec les compagnies au cours de nombreuses réunions de travail aussi bien en phase de programmation qu’en phase de conception.

Le plan masse définitif du projet a été présenté lors d’une réunion formalisée au plus haut niveau.

EN SYNTHÈSE

Les compagnies remettront leur validation sur le projet présenté avant l’enquête publique.

FONCTIONNEMENT ZONE FRET

Le terminal réaménagé prévoit de traiter de manière combinée durant la basse saison des remorques de fret avec des passagers afin d’optimiser les escales lors de ces périodes creuses.

Le fonctionnement de la zone fret en basse saison s’opèrera via l’accès par la voie royale depuis la porte 4. La nouvelle porte créée n’est dédié qu’à l’accès des passagers.

EN SYNTHÈSE

Le fonctionnement de la zone fret en basse saison avec accès par la voie royale depuis la porte 4 et passagers en haute saison avec accès par la nouvelle porte sera rappelé dans le dossier d’évaluation environnementale et réexpliquer durant l’enquête publique.

BESOIN D’UN DIALOGUE ET D’UNE INFORMATION CONTINUE

L’information et le dialogue sont inscrits dans la démarche de concertation continue que constitue la charte signée entre la Ville et le Port. Elle est engagée depuis longtemps et se poursuivra au-delà du projet du Cap Janet.

EN SYNTHÈSE

Information et dialogue inscrite dans la démarche de concertation Ville-Port en cours d’engagement sous un format participatif et régulier.

7

CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS

La phase de concertation préalable du public liée au projet de restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet et de ses voies d’accès a suscité un nombre significatif de retours de la part du public.

L’approche volontaire et conjointe des maitres d’ouvrage du projet de concertation préalable sur ce projet, attendue par les riverains du port et habitants de la métropole, a été saluée.

Les moyens de communication mis en œuvre et diffusés ont permis d’apporter une information concernant les enjeux du projet d’une part et la solution technique proposée d’autre part.

8

ANNEXES

ANNEXE 1

Courrier GPMM MAMP

ANNEXE 2

Avis de concertation + preuves d’affichage (photos)

ANNEXE 3

PDG Dossier de concertation

ANNEXE 4

PDG registres d’observations

ANNEXE 5

Extrait Film 3 D

ANNEXE 6

Copie articles de presse

ANNEXE 7

Copie observations dans les registres

ANNEXE 8

Copie avis CIQ

ANNEXE 9

Copie annonces légales

ANNEXE 10

Copie des mails reçus

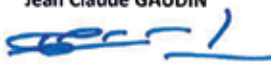
ANNEXES

**PROJET DE
RESTRUCTURATION
DU TERMINAL
INTERNATIONAL
À PASSAGERS
DU CAP JANET**

**17 SEP. -
19 OCT. 2018**

1

COURRIER GPMM MAMP

 Direction de l'Aménagement	
Monsieur Pierre DARTOUT Préfet Préfecture de la Région Provence Alpes Côte d'Azur Place Felix BARET CS80001 13282 MARSEILLE CEDEX 20	
Marseille, le 28 MARS 2018	
N/Réf. : - Affaire suivie par : Frédéric LEMOINE P.J. : Dossier de déclaration d'intentions pour la restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet	
<u>Objet</u> : Restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet	
Monsieur le Préfet,	
En vertu de l'article L121-17 du Code de l'Environnement la Métropole Aix Marseille Provence et le Grand Port Maritime de Marseille ont l'honneur de vous adresser conjointement le dossier de déclaration d'intention pour la restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet. La Métropole est étroitement associée au Grand Port Maritime pour ce dossier car elle assume la maîtrise d'ouvrage des accès routiers.	
Au-delà de ce lien formel, le projet est très largement porté par l'ensemble des partenaires institutionnels du port, notamment dans le cadre de la charte Ville-Port et du Contrat de Plan Etat Région. Cette déclaration d'intention et la concertation qu'elle initie marquent une étape importante du projet qui déterminera largement notre capacité à le réaliser dans le calendrier que nous nous sommes collectivement fixé.	
Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments distingués.	
 Christine CABAU WOEHREL	 Jean Claude GAUDIN
Grand Port Maritime de Marseille Direction de l'aménagement - Centre vie de la Fossette - BP 10 - 13771 Fos Cedex Tél. 04.42.48.67.02	

AVIS DE CONCERTATION + PREUVES D’AFFICHAGE (PHOTOS)



Marseille Fos
Le port méditerranéen

Maître d'ouvrage :
Grand Port Maritime de Marseille
Direction de l'aménagement
23, Place de la Joliette – CS81965 – 13226 Marseille



AIX MARSEILLE PROVENCE

Co-Maître d'ouvrage :
Métropole Aix Marseille Provence
Pôle Infrastructures – Direction Ouvrages d'Art et d'Aménagement
10, Place de la Joliette – BP48014 – 13567 Marseille

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement
RELATIVE AU PROJET DE RESTRUCTURATION
DU TERMINAL INTERNATIONAL DU CAP JANET

Objet de la concertation
Les terminaux passagers internationaux du port de Marseille accueillent aujourd'hui 400 escales par an sur les sites de Cap Janet et de la Major. La raison de cette répartition sur deux terminaux distincts est liée à l'évolution de la taille des navires. Seuls les ferries de moins de 200 mètres sont reçus dans les bassins de la Joliette ; les bassins, de par leur configuration, ne permettent pas les manœuvres en sécurité de navires plus longs. Les plus grands navires sont alors traités sur le Cap Janet, 6 kilomètres plus au nord. Cette solution pertinente du point de vue nautique est pénalisante pour les passagers et l'organisation des compagnies. Le projet proposé à la concertation préalable du public consiste à réaménager le terminal existant du Cap Janet et ses voies d'accès pour regrouper ces terminaux passagers sur ce seul site. Le regroupement de l'activité permettra de :
 ☒ S'affranchir des opérations de transfert des piétons et des bagages sous contraintes de sécurité renforcée ;
 ☒ Améliorer les prestations d'accueil des passagers ;
 ☒ Se positionner à l'écart des congestions urbaines de la ville de Marseille tout en restant proche de l'hyper centre.
 Le terminal actuel sera ainsi étendu, conforté et modernisé. Une gare maritime dédiée et une nouvelle porte d'entrée sur le port depuis l'autoroute seront créées.
 Le projet est porté conjointement par le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille Provence. Les deux maîtres d'ouvrage du projet souhaitent saisir l'opportunité de la procédure de concertation préalable pour créer espace d'échanges et de collaborations avec les parties prenantes du territoire. Cette étape de la concertation préalable fait suite à la déclaration d'intention portée à l'attention du préfet de région et du public le 12 avril 2018.
 De par sa nature, son dimensionnement et sa localisation, le projet fera également l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L. 122-1 du code de l'environnement. Une étude d'impact unique et une enquête publique conjointe aux deux maîtres d'ouvrage seront alors réalisées.

Garant
La concertation préalable du public est organisée conjointement par les deux maîtres d'ouvrage selon les modalités librement fixées conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement. Aucun garant n'a été désigné à cet effet.

Durée de la concertation
La concertation préalable sera ouverte du **lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018**.

Modalités de la concertation
Un dossier de concertation et un registre sont mis à disposition du public afin que chacun puisse s'informer sur le projet et formuler ses observations :
 ☒ En Mairie des 2ème et 3ème arrondissements (2, place de la Major 13002 Marseille) : Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h45
 ☒ En Mairie des 15ème et 16ème arrondissements (246, rue de Lyon 13015 Marseille) : Du lundi au vendredi de 08h30 à 16h30
 ☒ Au siège du Grand Port Maritime de Marseille (23, place de la Joliette 13226 Marseille) :
 Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
 ☒ Au siège de la Métropole Aix-Marseille Provence (Le Pharo - 58, boulevard Charles Livon 13007 Marseille) :
 Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

Le dossier de concertation peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des maîtres d'ouvrage :
 ☒ Grand Port Maritime de Marseille - <http://www.marseille-port.fr> ☒ Métropole Aix-Marseille Provence - <http://www.marseille-provence.fr>

Deux permanences pour échanger sur les enjeux du projet seront organisées au siège du Grand Port Maritime de Marseille (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>) :
 ☒ Le mardi 25 septembre 2018 : de 15h00 à 19h00 ☒ Le jeudi 11 octobre 2018 : de 15h00 à 19h00

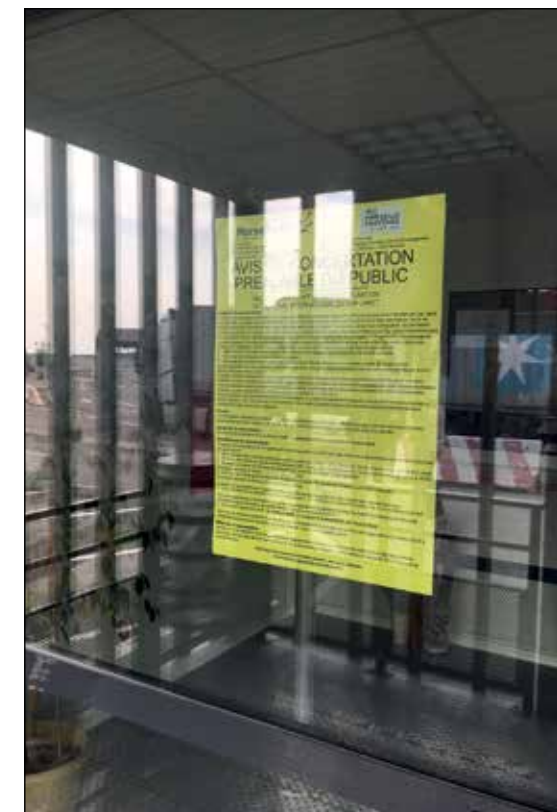
Une visite sur site pour présenter le projet dans son environnement et partager sur celui-ci sera organisée le 03 Octobre 2018 à 14h00 (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>).

Bilan de la concertation
Le bilan de la concertation sera intégré au dossier réglementaire du projet et publié sur les sites internet des deux maîtres d'ouvrage dans un délai de trois mois après la fin de la concertation préalable, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, une seule adresse :
concertation.capjanet@marseille-port.fr



Affichage à l'entrée siège du GPPM, 23 place de la Joliette



Affichage à la porte 4 Cap Janet, Bureau des cartes portuaires

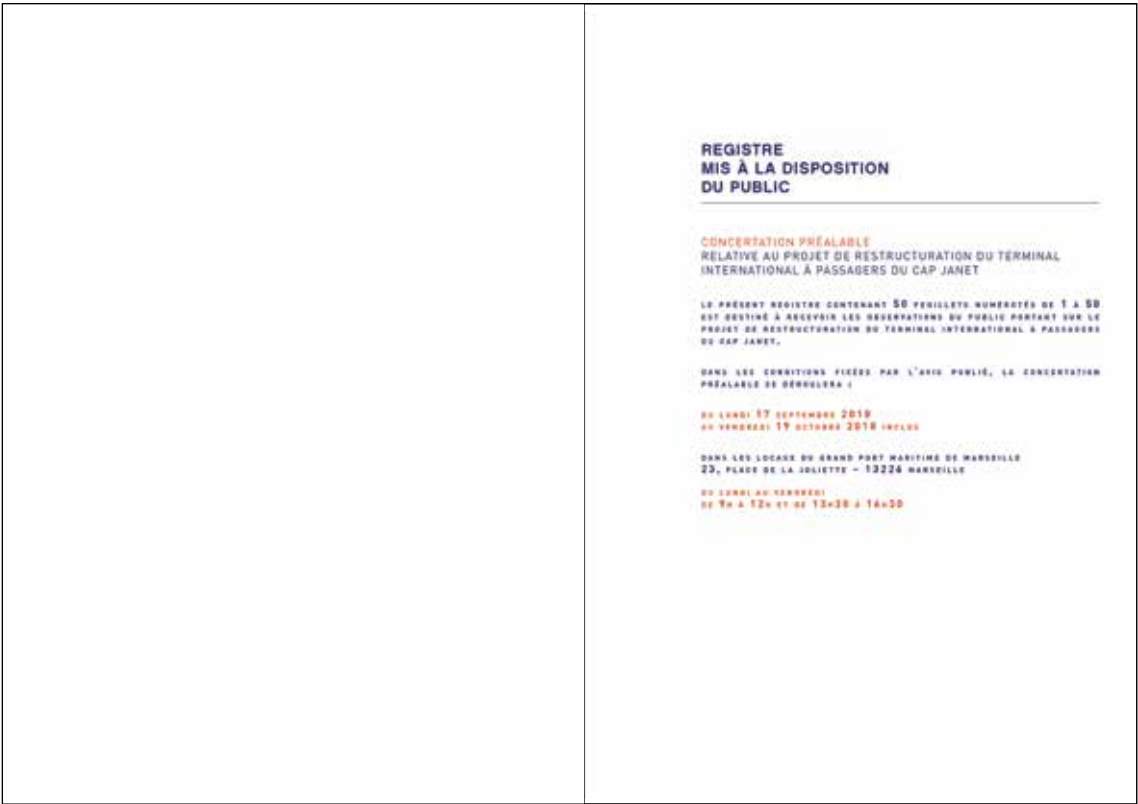


Affichage à la porte 4 Cap Janet, Carrefour d'accès

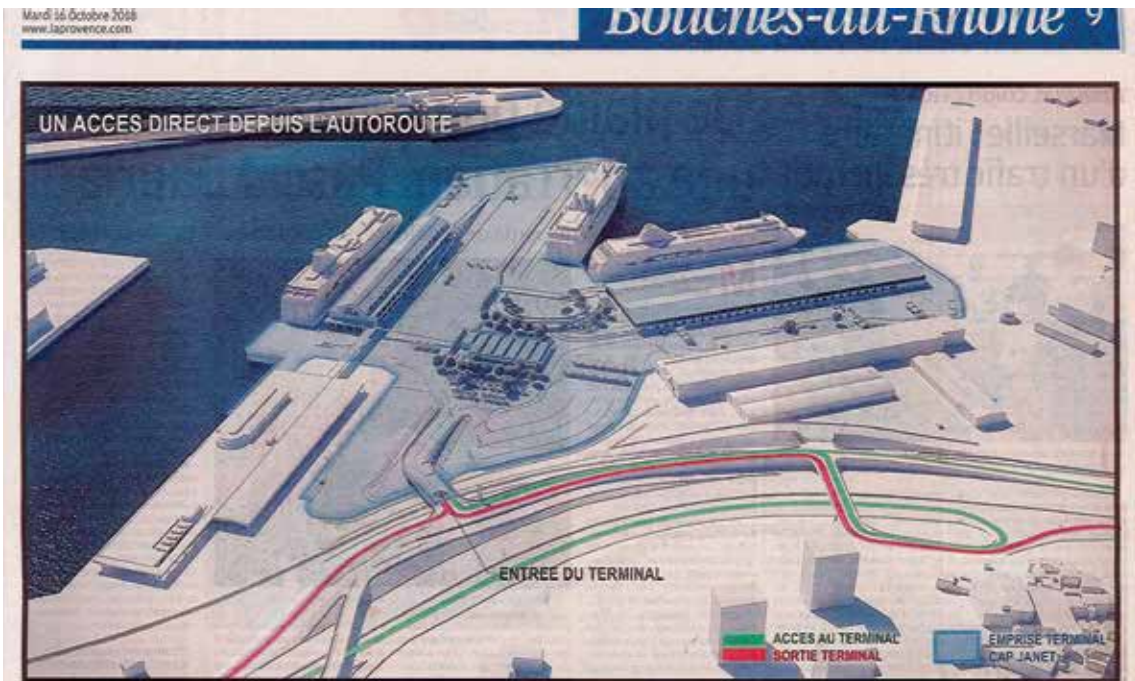
PDG DOSSIER DE CONCERTATION



PDG REGISTRES D'OBSERVATIONS







Le Grand port met le cap sur Janet

En 2021, les passagers embarqueront et débarqueront du Maghreb depuis le Cap Janet dans une gare maritime repensée

Qui a déjà eu l'occasion de prendre un ferry pour l'Algérie ou la Tunisie peut en témoigner: rien n'est moins mal conçu que ces embarquements et débarquements à Marseille. Car depuis que les navires de plus de 200 mètres ont été mis à l'eau sur ces trajets, il a fallu réorganiser les 400 escaliers auxiliaires qui relient le Grand port maritime de Marseille (GPM) à deux cents d'entre elles sont organisées sur les bassins de La Joliette, les deux cents autres sur le site du Cap Janet, où les grands bateaux peuvent être manœuvrés. Pour les passagers véhiculés, l'entrée dans Marseille participe à l'embouteillage du quartier autour du Musée. Pour les piétons, c'est pire: s'ils sont accueillis à la gare maritime de la Major, ils doivent ensuite être accompagnés en bus au Cap Janet, à 6 km de là, pour y passer des contrôles de sécurité dans des installations provisoires. Le tout sans que rien ne soit vraiment prévu pour faciliter leur attente, qui dure souvent plusieurs heures en raison de la multiplication des contrôles.

Fort de ce constat, le GPM a mené, il y a quelques années, une réflexion pour améliorer cet accueil et la gestion du trafic maritime tout en limitant la congestion du trafic routier. Plusieurs options ont été imaginées avant que des travaux préparatoires soient lancés en 2015 et qu'en 2016 le choix de la restructuration du terminal du Cap Janet", explique Renaud Paubelle, directeur de l'aménagement du port.

C'est ce projet qui fait actuellement l'objet d'une concertation publique, destinée à recueillir l'avis de la population d'ici au 31 octobre.

Un investissement global de 40 millions d'euros

Portée par le GPM et la Métropole, cette restructuration prévoit le regroupement au Cap Janet de toutes les escaliers des terminaux internationaux. Imaginé par le cabinet d'architecture Arcep, le projet a notamment redessiné la gare Saint-Charles: le projet s'appuie sur la mise en valeur des bords existants H18 et H16 qui seront renoués et face auxquels des zones de confort seront aménagées.

Coût de l'opération: 29,3 millions d'euros HT pour la restructuration du terminal (près de 16 millions de euros en charge par le GPM, 10,3 millions financés par l'Etat, 4,4 millions par la Région et 1,7 million par la Métropole), auxquels s'ajoutent 10,5 millions d'euros HT (4 millions financés par le Département, autant par la Métropole et 2,5 millions par la Région) pour la création d'un accès routier près de l'autoroute A55, un dépôt minute, des arêts taxis et bus, et une piste cyclable.

En ramenant les passagers au plus près du terminal depuis ce raccordement routier, on permettra à 40 000 véhicules par an de réduire de 8 km leur entrée dans la ville. Mais le transfert de toutes les escaliers internationaux au

Cap Janet génèrera aussi celui de 130 000 véhicules par an, augmentant de 0,5 % le flux passant par l'A55 et de 1,4 % celui passant par la RD5. Un point qui inquiète à La Ciboie (lire ci-dessous). À juste titre, compte tenu de la forte saisonnalité de ces escales: actuellement 35 % du trafic sortant a lieu sur six semaines l'été, 35 % du trafic entrant sur cinq semaines l'hiver aussi, avec des recouvrements en août...

Laurence MILDONIAN



CALENDRIER

- 19 octobre 2018: fin de la concertation publique, suite de l'avis de l'autorité environnementale.
- Novembre 2018: démarrage de l'instruction réglementaire.
- Mai 2019: démarrage de l'enquête publique, à l'issue de laquelle est publié le rapport du commissaire enquêteur, suivi de la déclaration de projet.
- Été 2019: démarrage des travaux.
- Printemps 2021: fin des travaux.

DU CÔTÉ DES HABITANTS DU QUARTIER DE LA CALADE "Sur la route, ce sera une calamité"

Président du CIO de La Calade (Marseille 15^e), le quartier le plus proche du terminal du Cap Janet, Denis Palacin a pris connaissance du projet de restructuration du site qu'il appréhende avec un regard circonspect. "Ils veulent déloger La Joliette et le Musée pour tout rapatrier encore dans nos quartiers. Si la réorganisation sera bénéfique pour les passagers, nous sommes inquiets pour les embouteillages qui se créeront autour de la porte 4. Ce sera une calamité, surtout l'été où les

LES 3 QUESTIONS À RENAUD PAUBELLE DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DU PORT

"Développer le trafic et améliorer l'accueil"

- 1 Quels sont les objectifs de la restructuration du terminal passagers du Cap Janet?**
Depuis 2016, le trafic vers la Tunisie a déjà été essentiellement transféré au Cap Janet. Celui vers l'Algérie, concentré sur la gare maritime de la Major, a vocation à le rejoindre à Janet en 2021. Si le Grand port maritime de Marseille et la Métropole investissent 40 millions d'euros dans la restructuration de ce terminal, c'est non seulement pour traiter le trafic actuel (50 000 passagers internationaux par an) mais aussi pour développer - modérément - l'activité maritime. L'idée est aussi d'améliorer l'accueil des passagers qui restent en attente pendant plusieurs heures compte tenu du nombre de contrôles (compagnie, douanes, police, sécurité...) à passer. Le projet prévoit la création de zones de confort ombragées et végétalisées, des jeux pour enfants, davantage de sanitaires, de manière à parfaire l'expérience de voyage, et pourquoi pas, attirer de nouvelles lignes.
- 2 Libération des passagers internationaux, la gare maritime d'Arcep aura-t-elle pour vocation d'accueillir des croisiéristes?**
Nous accueillons 2,7 millions de croisiéristes par an, essentiellement sur le môle Léon-Moore, adapté à ce type de navires et qui est situé à une certaine distance des habitations. Mais on ne s'interdit pas l'accueil d'escaliers de petits bateaux de croisière haut de gamme, à voile par exemple, dans le sud du port, devant le Musée, comme on le fait déjà une cinquantaine de fois par an. C'est un segment qui est de nature à valoriser la ville et qui



Véhicules et piétons emprunteront des circuits spécifiques vers et depuis les quatre postes du terminal.

3 En concentrant l'activité du trafic vers l'international sur le terminal du Cap Janet, envisagez-vous de prendre des mesures pour éviter une aggravation de la pollution atmosphérique?
Nous travaillons déjà sur ce sujet aux côtés des armateurs pour être prêts au moment voulu, car pour l'heure, le raccordement électrique ne relève que d'une démarche volontaire qui leur est propre. Comme cela s'est passé avec Corsica Linea qui a pris, ici, à Marseille, un engagement très fort, le Grand port maritime continue à mener un dialogue ouvert et constructif avec ses partenaires. L'objectif est d'être prêts à équiper le port de branchements électriques destinés à limiter la pollution des navires à quai, sitôt actés les engagements pris par les armateurs. Cela pourrait se faire avant



Le Port joue l'ouverture pour présenter la nouvelle porte du Cap Janet

Cette semaine, le Grand port invitait qui le souhaitait à visiter le môle du Cap Janet. L'établissement public prévoit de nouveaux aménagements pour y accueillir l'ensemble des passagers à destination du Maghreb.



Visite organisée par le GPM pour présenter son projet de réorganisation du Cap Janet.

Par Violette Artaud, le 5 Oct 2018

Lien : <https://marsactu.fr/le-port-joue-louverture-pour-presenter-la-nouvelle-porte-du-cap-janet/>

"Pour vous inscrire à la visite, merci d'envoyer un mail à l'adresse concertation.capjanet@marseille-port.fr et d'y joindre une photocopie de votre pièce d'identité". Rien de plus, rien de moins. Entrer dans l'enceinte du sacro-saint GPM, le Grand port maritime de Marseille, n'aura jamais été si facile. Ce dernier lance actuellement des travaux sur le terminal international du Cap Janet. Objectif de l'opération : centraliser à cet endroit le trafic maritime du transport de passagers vers le Maghreb, qui s'effectue aujourd'hui à la fois au Cap Janet mais aussi plus bas, à la Joliette. À cette occasion, l'établissement public a décidé d'inviter le public à visiter le terrain qui accueillera le futur projet. Marsactu a répondu présent.

Ce mercredi, une petite dizaine de personnes patientent donc devant la guirlande de la Porte 4. Un minibus venu les chercher s'avance. "Vous pouvez entrer, nous allons faire les présentations à l'intérieur." Jean-Philippe Ivaldi travaille à la direction de l'aménagement du Port de Marseille, c'est lui qui dirigera la visite. À ses côtés, entre autres, Anatole Caulet, le chargé des projets routiers et maîtrises d'ouvrage à la métropole. Du côté des visiteurs, un joli panel de militants associatifs et représentants des riverains des quartiers Nord de Marseille, de Cap au Nord aux comités de quartier en passant par France nature environnement.

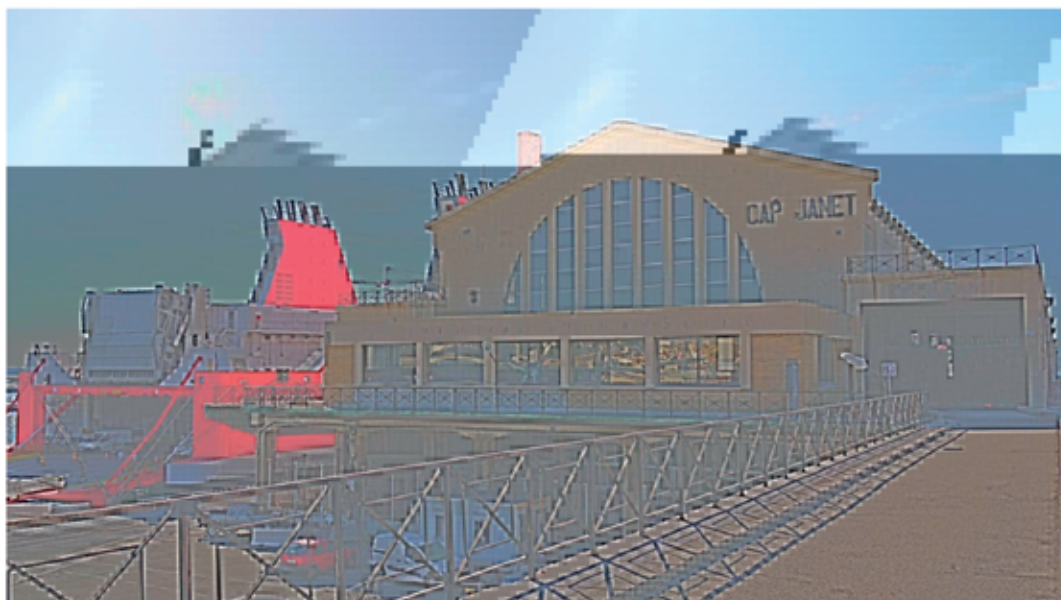
"Tout le monde est pour de meilleures conditions d'accueil"

"Vous pouvez y aller, indique Jean-Philippe Ivaldi au chauffeur. Direction porte 3." Actuelle entrée pour une partie des passagers à destination du Maghreb, la porte 3 sera débaptisée et n'accueillera plus ces passagers. "Actuellement, les passagers attendent l'embarquement ici, sous la passerelle de l'autoroute, ce n'est plus possible", explique Jean-Philippe Ivaldi.

Plus près de la porte 4, une nouvelle porte 3 fera, à terme, face au môle du Cap Janet pour accueillir les passagers

Pollution : le port construit son nouveau terminal ferries sans branchement à quai

Alors que le branchement à quai des navires pour réduire la pollution fait de plus en plus l'unanimité pour les compagnies et les collectivités, le port de Marseille ne l'a pour le moment pas prévu dans ses plans de réaménagement du Cap Janet. Mais assure qu'il le fera si la demande est formulée.



L'actuel Hangar du Cap Janet va être en partie démolé. Photo : Violette Artaud

Par Violette Artaud, le 24 Oct 2018

Lien : <https://marsactu.fr/pollution-le-port-construit-son-nouveau-terminal-ferries-sans-branchement-a-quai/>

"Ce n'est pas prévu pour le moment. C'est vrai que nous aurions pu y penser..." Sous les yeux ébahis des riverains venus s'informer sur le futur terminal du Cap Janet (lire notre article), les techniciens du Grand port de Marseille (GPM) l'avouent : le nouveau terminal ne devrait pas comprendre, du moins dans un premier temps, les équipements nécessaires pour le branchement à quai des ferries. Le système, qui permet pourtant aux navires de couper leur moteur une fois amarrés, et donc, de moins polluer, est pourtant dans l'air du temps. Alors que les compagnies maritimes sont de plus en plus nombreuses à sauter le pas, les collectivités locales ne cessent de communiquer sur leur soutien financier pour mettre en place ce système.

"Les compagnies utilisatrices de ce terminal n'ont pas encore équipé leurs navires", justifie auprès des habitants Jean-Philippe Ivaldi, responsable à la direction de l'aménagement du port. La Compagnie tunisienne de navigation (CTN), Algérie Ferries, L'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs algérienne (ENTMV), utiliseront le nouveau terminal du Cap Janet et n'ont effectivement toujours pas équipé leurs bateaux. Mais seraient sur le point de le faire. "Nous sommes en discussion avec certaines compagnies du Maghreb sur ce sujet. Nous ne pouvons pas les forcer mais certaines vont bientôt franchir le cap", assure Jean-Philippe Ivaldi.

"Quand les compagnies seront prêtes, nous le serons aussi"

Selon Atmo Sud, l'association chargée de la surveillance de la qualité de l'air, chaque navire raccordé émet 4300 tonnes de dioxyde de carbone par an en moins. Imagé par la Méditerranée, cela représente 3000 voitures qui effectueraient chaque jour un aller-retour Aix-Marseille. "Nous prévoyons la possibilité de le faire dans le cas où les compagnies s'équiperont. Pour installer le branchement à quai, il ne faut pas d'infrastructure particulière. Je dirais qu'il faut compter environ 9 mois", veut rassurer la présidente du directoire du port Christine Cabau-Woerhel, la

7

COPIE OBSERVATIONS DANS LES REGISTRES

CEQ Estaque-Roux.
10 Bd de la Mer - 13016 Marseille.
sig. estaque-roux@gmail.com
le Président Dominique Rossy. 06.13.034320
Nous n'avons pas compris le plan de circulation
proposé.
Un plan plus détaillé serait presque
à notre président de l'association.
Merci de nous le faire parvenir.

Registre GPM

Marseille le 15/10/2018

Nous sommes déçus que la
Mairie du 15^e et 16^e arrondissement n'a pu nous
présenter de projet de concertation préalable de la
restructuration du terminal de CAP JANET.
Nous avons dû donc nous déplacer jusqu'au
siège de la Métropole (Pharo) où nous avons constaté
un dossier ressemblant plus à une "Maquette
publicitaire" qu'à un dossier véritablement
proposé pour une concertation avec Pharo/Métropole
du conseil municipal de M. le Président de la
Métropole, M. le Préfet de Région et le GPM.

Pour le Conseil d'Administration du
Comité d'Intérêt de Quartier de
Saint-Basile.

La Présidente:
FELICIA EMBRECH

[Signature]

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE ET METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE
BILAN CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC, PROJET DE RESTRUCTURATION DU TERMINAL INTERNATIONAL A PASSAGERS DU CAP JANET

Registre Pharo



FÉDÉRATION DES CIQ DU 2^{ème} ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE MARSEILLE

Le Président

COMMENTAIRES ET AVIS DE LA FÉDÉRATION DES CIQ DU DEUXIÈME ARRONDISSEMENT DE LA VILLE DE MARSEILLE APRÈS LECTURE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE GPMM.

Pour la future enquête publique il faut une étude plus précise de l'impact environnemental de ce projet sur :

1/ LA QUALITE DE L'AIR :

23000 habitants sont concernés directement par ce projet, dont 4500 écoliers..
Augmentation du nombre de ferries sur Cap Janet , combien de CO2 de plus ?
Augmentation du nombre de véhicules passagers stationnant moteurs en marche sur le site, combien de CO2 en plus ?
Trajet des ferries plus long pour entrer à quai (CO2 en augmentation 1200T/an)
Les branchements électriques à quai doivent être installés immédiatement, ce ne doit pas être une « alternative proposée », mais devenir une obligation impérative, d'autant que 2 ferries de Corsica Linéa sont susceptibles d'utiliser ce terminal.
Une rationalisation des contrôles avant l'embarquement réduirait le temps d'attente moteur allumé.

2/ LE BRUIT :

Cap Pinède est déjà identifié comme point noir dans le PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement).
Le GPMM ne propose aucune mesure aucune solution et renvoie au programme de diminution des points noirs qui doit être fait par l'état et la Métropole...La gare Maritime n'apportant pas de nuisances de bruit !!
(A55+activités actuelles du GPMM= supérieur à 65 DB).

3/ LA CIRCULATION :

Aucun chiffrage prévisionnel de l'augmentation de la circulation à la porte 4, alors qu'une augmentation d'activité est envisagée.

Fédération des CIQ du 2^{ème} Arrondissement - CAL des Carmes - 2 Rue des Grands Carmes 13002 Marseille

Quid du rétrécissement de la bretelle permettant de rejoindre l'A55 direction Marseille, qui récupérera les véhicules venant du 16ème voire de la cote bleue passant par le chemin du littoral et souhaitant rejoindre l'autoroute après la Calade, et les véhicules des passagers sortant de la nouvelle porte 3 pour rejoindre eux aussi Marseille, Toulon, Nice ?

Problème de positionnement des arrêts bus 35, ne pas reproduire la situation d'engorgement des bus comme avec les croisiéristes. Pourquoi pas une navette 35 « spéciale ferries » (Arenc vers Cap Janet puis Cap Janet vers Joliette).

Pourquoi la voie royale n'est jamais utilisée pour éviter le flux sur les axes déjà chargés (A55, RD...) ?

Risque d'engorgement porte 4 entre trafic passagers et trafic fret/containers. La mise en place de feux tricolores n'améliorera rien.

L'objectif prioritaire pour la Métropole c'est de mettre en place des solutions pour diminuer la circulation sur l'A55. (transports en commun en site propre par exemple).

DE MÊME DES PRECISIONS DOIVENT ÊTRE APPORTEES SUR :

1/ L'AVENIR DE LA JOLIETTE :

Si escale de bateaux, le branchement électrique doit être obligatoire là aussi.

Les projets doivent être faits pour les habitants de Marseille.

Les projets urbains et maritimes ne sont pas tournés en direction des Marseillais.

2/ LE FINANCEMENT :

Beaucoup d'argent public pour un projet avec pas du tout de retombées positives pour les riverains.

Dans le secteur Nord il y a beaucoup à faire avec cet argent public consacré à des équipements au seul bénéfice du GPMM.

EN CONCLUSION :

De grandes inquiétudes sur l'augmentation de la pollution atmosphérique si des mesures drastiques ne sont pas prises.

Inquiétudes aussi sur la gestion du flux de véhicules qui finira par engorger notre secteur, avec deux points noirs la porte 4 et l'accès autoroutier vers l'A55 direction Marseille.

Le sentiment que ce projet qui se présente comme une amélioration les conditions de réception des passagers (ce qui ressort du document) semble en fait destiné prioritairement à assoir la rentabilité des activités portuaires sans retombées positives sur les 23000 habitants concernés, bien au contraire...

à Marseille le 18 octobre 2018 -

Le Conseil d'Administration de la Fédération des CIQ du 2^{ème} arrdt.

Fédération des CIQ du 2^{ème} Arrondissement - CAL des Carmes - 2 Rue des Grands Carmes 13002 Marseille



FEDERATION des C. I. Q. du 16ème arrondissement

À l'attention de Concertation Cap Janet

Madame, Monsieur,

Après une visite sur site, une réunion avec les techniciens du GPMM et de la Métropole, la lecture des documents fournis, voici quelques remarques concernant l'aspect environnemental de votre projet.

1/ LA QUALITE DE L'AIR :

Comme votre document le dit lui même c'est effectivement 23000 habitants de nos quartiers qui sont concernés directement par ce projet, dont 4500 écoliers sur le secteur le plus proche de l'implantation de la nouvelle gare maritime.

L'augmentation du nombre de ferries transférés sur Cap Janet va générer combien de CO2 de plus ?

L'augmentation du nombre de véhicules passagers stationnant moteurs en marche sur le site, combien de CO2 en plus ?

Trajet des ferries plus long pour entrer à quai (CO2 en augmentation 1200T/an).

La réduction des voyages (8km) entre Cap Janet n'est pas démontrée en ce qui concerne le débarquement passager et la circulation de ces véhicules vers Marseille/Toulon Nice etc...

Les branchements électriques ne doivent pas être une « alternative proposée » comme l'indique votre document, mais doivent être un préalable à l'ouverture de cette gare maritime.

Ils doivent être installés avant la mise en service en 2021 et plus tôt pour permettre aux navires Corsica Linéa de se brancher dès qu'ils seront équipés.

Corsica Linéa est déjà présent sur ce terminal et assure une partie du trafic Maghreb avec ses bateaux Le Méditerranée et le D.Casanova.

Une rationalisation des contrôles avant l'embarquement réduirait le temps d'attente moteur allumé.

2/ BRUIT :

Cap Pinède est déjà identifié comme point noir dans le PPBE(plan de prévention du bruit dans l'environnement).

Le GPMM ne propose aucune mesure, aucune solution pour réduire les nuisances et renvoie au programme de diminution des points noirs qui doit être fait par l'état et la Métropole...La gare Maritime ne génère pas de nuisances de bruit ??

(pour mémoire l'A55 plus les activités actuelles du GPMM= supérieur à 65 DB).

3/ CIRCULATION :

Aucun chiffrage prévisionnel de l'augmentation de la circulation à la porte 4 n'apparaît dans les documents fournis, alors qu'une augmentation d'activité est envisagée par le GPMM.

Quid du rétrécissement de la bretelle permettant de rejoindre l'A55 direction Marseille, qui récupérera les véhicules venant du 16ème, de la Cote Bleue, passant par le chemin du littoral et

souhaitant rejoindre l'autoroute après la Calade, et les véhicules des passagers sortant de la nouvelle porte 3 pour rejoindre eux aussi Marseille, Toulon Nice...

Le positionnement des arrêts bus 35 n'est pas adapté, et cela risque de reproduire la situation d'engorgement des bus avec les croisiéristes. Pourquoi pas une navette 35 « spéciale ferries » (Arenc vers Cap Jannet puis Cap Janet vers Joliette).

Pourquoi « la voie royale » n'est elle pas utilisée pour absorber les véhicules à l'embarquement, afin d'éviter le flux sur les axes déjà chargés (A55, RD...)

Le risque d'engorgement porte 4 entre trafic passagers et trafic fret/containers est certain. La mise en place de feux tricolores n'améliorera rien bien au contraire.

L'objectif prioritaire pour la Métropole devrait être de mettre en place des solutions pour diminuer la circulation sur l'A55.(transports en commun en site propre par exemple).C'est l'inverse qui est mis en place avec une augmentation des flux par l'installation de cette Gare Maritime.

L'amélioration de la circulation pour la porte Chanterac (avant le Silo) est à relativiser puisque les ferries Corses y restent et que l'engorgement restera sensible sur cette voie.

AVENIR DE LA JOLIETTE :

Les projets doivent prendre en compte les souhaits des habitants de Marseille, l'espace public doit être privilégié.

Le constat est que les projets urbains et maritimes ne sont pas tournés en direction des Marseillais.

Tout projet de réception de navires, croisières de luxe, doit être là aussi conditionné à la mise en place de branchements électriques.

FINANCEMENT :

Beaucoup d'argent public pour un projet au service exclusif de l'activité commerciale du GPMM et des compagnies de navigations.

L'accueil des passagers dans de meilleures conditions est positif, mais pourquoi n'est il pas à la charge des entreprises concernées.

Il n'y a dans les documents, aucune retombée positive pour les riverains.

Dans le secteur Nord il y aurait beaucoup à faire avec cet argent public consacré dans ce projet Cap Janet, à des équipements au seul bénéfice du GPMM.

Que conclure :

De grandes inquiétudes sur l'augmentation de la pollution atmosphérique si des mesures drastiques ne sont pas prises.

Inquiétudes aussi sur la gestion du flux de véhicules qui finira par engorger notre secteur, avec deux points noirs la porte 4, l'accès autoroutier vers l'A55 direction Marseille.

Le sentiment que ce projet qui se présente comme un projet améliorant les conditions de réception des passagers (ce qui ressort du document) est en fait destiné prioritairement à l'amélioration et la rentabilité des activités portuaires sans retombées positives sur les 23000 habitants riverains, bien au contraire.

Le document de l'enquête publique à venir devra démontrer la volonté de maîtrise des pollutions générées et s'engager sur ce qui pourrait être fait pour les habitants riverains pour améliorer leurs conditions de vie au quotidien.

Fait à Marseille le 18/10/2019

Marie Blanche Chamoulaud

Présidente Fédération des Ciq du 16ème arrondissement de Marseille.

Adresse correspondance : Fédération des Ciq du 16ème, Villa Bellevue, 146 montée Pichou 13016 Marseille
Contact : fedeciq16marseille@laposte.net tel : 06 89 35 43 03.



Cap au Nord

34 Bis Traverse Pitance
13016 – Marseille
06.60.31.63.53

Participation de l'Association « Cap au Nord » à la concertation relative au projet de réaménagement du terminal de Cap Janet

Ayant pris connaissance du dossier mis à disposition et participé à la visite organisée sur le site, notre association tient à souligner les points suivants en reprenant les 3 grands objectifs mis en avant par les porteurs du projet. Ces 3 objectifs nous ont été communiqués par les services de la DREAL dans la phase préparatoire à la concertation.

I. Améliorer l'accueil des passagers

Indéniable cela semble être le point fort du projet au regard des conditions d'accueil des passagers sur les infrastructures actuelles.

Le niveau des services proposés aura un impact direct sur :

- La disparition du stationnement sauvage à la périphérie de l'équipement.
- Le bruit et la pollution générés par les centaines de moteurs tournant à l'arrêt afin de permettre aux clients du terminal de patienter avec un minimum de confort (climatisation l'été, chauffage l'hiver) dans leur véhicule.

Ces éléments semblent bien présents, ils seront à valider lors de l'examen du dossier technique soumis lors de l'enquête publique.

II. Positionner le trafic généré par le terminal à l'écart des congestions urbaines de la ville tout en restant proche de l'hyper centre

L'analyse fine de la matrice des flux automobiles et logistiques sur la ville de Marseille ainsi que leurs projections est un préalable compliqué mais essentiel à l'élaboration d'un accès sans interférence à l'équipement. La ville change avec l'arrivée de la L2, la mise en place nécessaire des exigences du PDU, les projets portuaires tels que le Terminal de Transport Combiné qui doit ramener sur la zone l'ensemble des poids lourds du Terminal du Canet.

Nous sommes des usagers quotidiens des axes impactés et connaissons parfaitement les difficultés actuelles de l'accès dans la périphérie de la porte 4. Nous sommes ainsi peu convaincus par la solution présentée dans la déclaration d'intention.

Le dossier technique de l'enquête publique, portant sur cet accès, sujet sous la responsabilité de la Métropole, sera attaqué de manière certaine. Notre longue expérience des dossiers techniques présentés lors des enquêtes publiques, nous amène à penser qu'une fois encore les études seront partielles, occulteront une part importante de la réalité et n'auront en aucun cas pris sérieusement en compte les projections à court et moyen terme des trafics.

Un dernier point sur ce thème est relatif à l'accès par les transports en commun. Même si cela n'est pas prépondérant en termes d'usage pour les clients voyageant à destination de la Corse et du Maghreb, il est essentiel de profiter de ce projet pour reconsidérer la desserte en bus (le 35 actuellement) qui n'est pas digne des ambitions du port et de la Métropole sur ces activités de loisirs (croisières et ferry).

III. Améliorer les relations entre les activités de la ville et celles du port.

Sur ce dernier objectif, nous sommes en total désaccord. Déplacer des nuisances dans la ville ne résout rien et augmente encore la fracture entre le Nord et le Sud de la ville.

Nous luttons depuis des années contre la pollution aérienne liée au trafic maritime et on nous propose avec ce projet d'étudier, par ailleurs, le branchement à quai. Cet élément est pour nous un préalable, pas une option.

Cela touche au fondement même de la charte Ville-Port (aujourd'hui Métropole-Port) qui organise le déplacement de toutes les activités polluantes dans le secteur au nord du projet Euroméditerranée. On améliore la qualité de vie d'un côté, on y travaille l'attractivité et de l'autre on accumule et parfois superpose les projets polluant (Air, Bruit).

Au regard de la constitution et particulièrement des droits des citoyens, ici des droits de « troisième génération », la Charte de l'environnement, affirme le droit de chacun de "vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" (art. 1er) et consacre la notion de développement durable (art. 6) et le principe de précaution (art. 7).

Votre projet, associé aux nombreux autres (Réouverture de la Forme 10, Explosion des trafics liés à la croisière et projet d'agrandissement du terminal croisière, Projet de TCM et report de l'essentiel des flux logistiques dans un mouchoir de poche, Réintroduction des matières dangereuses dans les bassins Est...) bafoue ces droits fondamentaux. Aucune mesure d'atténuation des nuisances n'est jamais envisagée ce qui décrédibilise grandement la vision très marketée, présentée avec beaucoup d'efforts à la population. Nous ne parlerons pas ici de l'incapacité du GPMM à exercer ses devoirs de « police » au sein de ses infrastructures, ce qui en fait des lieux de non droits où toutes les exactions environnementales sont possibles.

En conclusion, améliorer les services à destination des voyageurs par le réaménagement du terminal est en effet un noble projet, même s'il est financé par de l'argent public (en partie celui des citoyens dont on bafoue les droits dans le cadre de ce même projet !) et a pour destination le développement d'activités strictement privées. Par contre, de par ses impacts sur la population (porte d'accès et accumulation de nuisances (Air, Bruit)), il est tout à fait condamnable si aucune solution crédible de minimisation des impacts n'est sérieusement mise en œuvre. Le dossier de l'enquête publique doit être parfaitement clair sur tous ces points.

Le Président : Wilfrid Robion



**ETAT DES LIEUX & REFLECTION
DU CIQ LA CALADE BERNABO
SUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION
DU TERMINAL INTERNATIONAL
À PASSAGERS DU CAP JANET**

Octobre 2018 – CIQ LA CALADE BERNABO MADRAGUE VILLE

Cadre du document

Suite à la concertation préalable du public lancée par le Grand Port Maritime de Marseille dans le cadre de la restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet, les CIQ des 2^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de la ville de Marseille et les représentants de leur fédération se sont réunis afin de faire un état des lieux concernant les quartiers impactés par ce projet et présentent leur réflexion dans ce document. Le CIQ La Calade Bernabo Madrague Ville vous adresse ses réflexions relatives à la concertation sur ce projet :

SOMMAIRE

PROJET GPMM CAP JANET	3
1 QUALITE DE L’AIR	3
2 CIRCULATION	4
3 BRUIT	5
4 AVENIR DE LA JOLIETTE	6
5 FINANCEMENT	6
6 CONCLUSION	7
SIGNATAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

PROJET GPMM CAP JANET

Suite à la visite sur site du 03 octobre 2018, la réunion avec les techniciens et représentants du GPMM et de la Métropole du 11 octobre 2018 dans les bâtiments de la Métropole, la lecture entière des documents disponibles et récupérés lors de ces événements susnommés ainsi que la réunion de Fédération des CIQs du 16 octobre 2018 ; le CIQ La Calade Bernabo Madrague Ville tient à mettre en avant les informations suivantes afin qu’elles soient répertoriées et traitées en leur intégralité durant le processus d’enquête publique visant à déterminer l’impact environnemental précis de ce projet sur les points suivants:

1 QUALITE DE L’AIR

Les quartiers impactés par le projet de restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet représentent plus de 23000 habitants. Au-delà de ce chiffre, sont concernés directement par ce projet, 4500 apprenants entre les âges de 3 ans à 21 ans.

A ce jour, n’a été présentée aucune modélisation de l’impact sur l’environnement de l’augmentation du nombre de ferries sur Cap Janet. Le CIQ comprend que ces chiffres seront évalués lors de la phase suivante du projet mais le cadre de cette concertation, il ne peut être justifié qu’aucune hypothèse n’ait été émise quand l’augmentation globale du Co2 et autres gaz et particules nocives – notamment PM10/PM2.5/SO2/NOx afin de réaliser une pré-validation du site retenu.

Les points de mesures devront se faire au niveaux des zones d’habitation et des écoliers.

Le CIQ demande à ce que la modélisation à venir englobent au-delà des résultats des relevés effectués par l’association AIR PACA, les émissions causées par l’augmentation du trafic maritime, celle du trafic automobile (PL & PV) incluant une projection sur 1 an, 3 ans, 5 ans et 10 ans en utilisant les méthodes statistiques reconnues par les autorités sanitaires et ceci en prenant en compte les projections économiques, financières et logistiques des différents acteurs économiques et institutionnels liés à ce projet.

Comment GPMM peut assurer que les riverains et les écoles soient exposées de manière annuelle au seuil inférieur aux recommandations de l’OMS de 2005. Que se passera t’il si l’enquête montre des seuils de pollution trop élevés ?

Dans le cadre de cette restructuration, il est entendu qu’un meilleur accueil de la clientèle entraînerait une augmentation de la fréquentation des lignes au départ de Marseille. De ce fait, l’hypothèse peut être émise que le nombre de véhicules particuliers stationnant sur le site, moteur en marche afin de procéder à l’embarquement sera décuplé. Cette donnée devra être de même prise en compte avec des scénarii allant de normal à critique.

Il en sera de même pour le nombre de navires, leurs déplacements à proximité et dans le bassin, leurs amarrages et sorties de port qui comme soulevé lors de la réunion du 11 octobre 2018 constituent déjà une augmentation de 1200T de Co2 par an.

Que le projet de restructuration arrive à son terme ou non, à ce stade, le CIQ demande à ce que les branchements électriques à quai soient installés immédiatement et qu’ils ne restent pas une « alternative proposée ». Afin de limiter l’impact des émissions de ces navires qui sont de lourds pollueurs, au-delà de l’incitation au travers de bonus, le GPMM se doit de rendre obligatoire l’électrification sachant qu’aujourd’hui même, deux ferries de Corsica Linéa sont déjà susceptibles d’utiliser ce terminal et ses bornes électriques. Il faut que GPMM communique un calendrier d’électrification des postes concernés du Cap Janet et que les compagnies maritimes communiquent un planning d’engagement d’équipement en électrification à quai de leurs navires.

A travers ce projet et au-delà de la restructuration physique du terminal, le GPMM devra s’interroger sur une rationalisation et une modernisation des contrôles avant l’embarquement qui réduirait le temps d’attente moteur

allumé des véhicules en concertation avec les différents interlocuteurs inclus dans ce processus. Nous demandons à végétaliser la gare maritime, les parkings d’attentes ainsi que l’ensemble des bâtiments qui seront rénovés.

2 CIRCULATION

Lors de la réunion de concertation, nous n’avons reçu aucun chiffrage prévisionnel de l’augmentation de la circulation au niveau la porte 4 alors qu’une augmentation d’activité est envisagée. Ce point impacte non seulement l’environnement dont la qualité de l’air mais aussi la qualité de vie des 23000 habitants des quartiers environnants en créant de potentiels embouteillages venant aggraver une situation déjà difficile.

Ces mêmes problèmes de circulation sembleraient encore accrus avec le rétrécissement de la bretelle permettant de rejoindre l’A55 direction Marseille, qui récupère déjà les véhicules venant du 15ème et 16ème arrondissements, des communes voisines voire les automobilistes de la Côte Bleue, passant par le chemin du Littoral et souhaitant rejoindre l’autoroute après la Calade. Il en est de même pour les véhicules des passagers sortant de la nouvelle porte 3 pour rejoindre eux aussi Marseille, Toulon ou Nice et qui se retrouveront à saturer un réseau secondaire déjà fortement impacté.

Nous exigeons un comptage précis des véhicules aux croisements actuels ou futurs y compris aux emplacements des futurs feux de signalisation – Chemin du Cap Janet et Chemin du littoral niveau porte 4, RD cf. image avec en Rouge les points de comptage afin de modéliser les flux automobiles sur des données réelles.



Les transports en commun amènent aussi leur lot d’inquiétude avec un problème de positionnement des arrêts du bus 35, sur les rampes d’accès sans déportation aux portes du port. Le scénario d’engorgement vécu aujourd’hui ne pas être encore exacerbé. Il faut envisager un lissage de la situation afin d’améliorer les conditions de prise en charge des utilisateurs marseillais et des croisiéristes. Le CIQ demande la création d’une navette 35 « spéciale ferries », Arenc vers Cap Janet puis Cap Janet vers Joliette afin de répondre en partie à ce problème.

La question se pose aujourd’hui de comprendre ce qui empêche l’utilisation et l’optimisation de la « voie royale » qui pourrait éviter de surcharger le flux de véhicules sur les axes déjà lourdement chargés (A55, RD...). Le risque d’engorgement porte 4 entre trafic passagers et trafic fret/containers est d’autant plus présent dans l’état actuel du projet de restructuration. La mise en place de feux tricolores à des embranchements, qui par nature, vont devenir de

plus en plus surchargés, semble anecdotique voire inutile. De même la piste cyclable qui n’est reliée à aucun réseau existant.
Pourquoi ne pas utiliser la voie de circulation construite en 2008 représentée ci-dessous en jaune et qui aujourd’hui est condamnée par des blocs de béton.



Les parkings de pré acheminements évoqués lors de la réunion du 11 octobre doivent être ouverts la veille au soir, avec un dispositif de gardiennage mise en place par le GPMM, à la fois pour la sécurité des gens qui y stationneront et pour limiter les nuisances sonores pour les riverains.

Un objectif prioritaire pour la Métropole et le GPMM serait de mettre en place des solutions viables afin d’améliorer les conditions de circulation, voire diminuer la circulation sur l’A55, avec une amélioration de l’offre des transports en commun en site propre par exemple, (la création d’une voie réservée au covoiturage) ou d’autres solutions répondant aux enjeux du XXI^{ème} siècle.

3 BRUIT

A ce jour, le Cap Pinède est déjà identifié comme point noir dans le PPBE (plan de prévention du bruit dans l’environnement), pas le Cap Janet nommément. Le GPMM ne propose aucune mesure ou aucune solution et renvoie au programme de diminution des points noirs qui doit être fait par l’état et la Métropole et ne considère pas l’impact de la nouvelle gare Maritime en terme de bruits. Or, la nuisance acoustique d’une autoroute est différente de celle de moteurs de bateaux.
Nous demandons la transmission de la modélisation acoustique détaillée du Cap Janet, menée par le bureau d’étude CIA mandaté par le GPMM.

Il faut prendre en compte aujourd’hui le fait que l’activité humaine et industrielle prenant place sur l’A55 et le port en son état présent génèrent un bruit constant supérieur à 65DB.

- L’aménagement proposé par GPMM pour Cap Janet devrait prévoir :
- La rénovation des bitumes en bitumes réduisant le bruit,

- La limitation de la durée des attentes des véhicules moteur allumés en fluidifiant les accès/contrôles en les multipliant les points de contrôles
- La couverture des zone d’attente par des toitures végétalisées

4 AVENIR DE LA JOLIETTE

Avec la poursuite de l’activité croisiériste ou autre dans le bassin de la Joliette, le CIQ demande la mise en fonctionnement de branchements électriques et une électrification obligatoire des motorisations des navires se présentant à quai.

Les projets de développement à venir doivent être réalisés avec comme points centraux :

- le bien-être des habitants de Marseille,
- le respect et la protection de l’environnement,
- la préservation du cadre vie,
- l’amélioration de la qualité de vie.

A ce jour, les projets urbains et maritimes ne sont pas proposés ou actés et ne sont en aucun cas tournés en direction des Marseillais.

5 FINANCEMENT

Le projet de restructuration du terminal international à passagers du Cap Janet mobilise un montant important de fonds publics. Cependant, nous ne voyons aucune retombée positive pour les riverains. Le GPMM lui-même n’est pas capable de donner une liste claire des améliorations notoires qui prendront place une fois le projet acté.

Le projet fait état d’un « Avantage actualisé » de 56,68M€ et un bénéfice net actualisé de 7,57M€. Or nous constatons que sur ce bénéfice, il n’y aura rien pour les riverains qui supporteront de nombreuses nuisances supplémentaires. Le partage des bénéfices n’est pas équitable. Nous déplorons qu’encore une fois les riverains des quartiers Nord n’en bénéficieront pas.

Dans le secteur Nord, avec de tels montants engagés, il y a beaucoup plus à faire avec cet argent public que de le consacrer uniquement à des équipements au seul bénéfice du GPMM.

6 CONCLUSION

Au terme de cette concertation très courte et sommaire, de grandes inquiétudes sur l’augmentation de la pollution atmosphérique se concrétisent si des mesures drastiques ne sont pas prises. Ces inquiétudes s’étendent naturellement aux conditions de circulation et à la gestion du flux de véhicules qui finira par engorger notre secteur, avec deux points noirs d’ores et déjà identifiés, la porte 4 et l’accès autoroutier vers l’A55, direction Marseille.

Il existe maintenant un fort sentiment que ce projet qui se présente comme un projet visant à améliorer les conditions de réception des passagers, information tirée des documents et répétée par les représentants de la GPMM et de la Métropole, est en fait destiné prioritairement à l’amélioration et la rentabilité des activités portuaires sans retombée positive sur les 23000 habitants concernés par cette restructuration et sur les habitants de notre quartier La Calade Bernabo Madrague Ville.

Bien au contraire, ces 23000 habitants dont 4500 enfants seront les laissés-pour-compte de cette opération immobilière qui verront leur qualité de vie lourdement impactée par les différents problèmes évoqués dans ce document.

Le CIQ La Calade Bernabo Madrague Ville

9

COPIE ANNONCES LÉGALES

PROVENCE / SERVICES

CONVOIS DE MARSEILLE

19000. MURGIER Annie Vve GARCIN, 87 ans, hôpital Saint-Joseph 8e
19000. PEDAILLE Jean-Claude, 87 ans, chapelle funéraire municipal Saint-Pierre 5e
19000. DELLA-ROCCA COUTOUILL Odette, 79 ans, église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus 4e
19000. RESASCO Georges, 68 ans, chapelle funéraire municipal Saint-Pierre 5e
19000. GUIDO Jacques, 88 ans, funéraire municipal Saint-Pierre 5e
19000. BRUNET Gérard, 72 ans, funéraire municipal Saint-Pierre 5e
19000. BOCOGNANO Jean, 77 ans, chapelle hôpital la Timone 5e
19000. DI MARTINO Jacques, 86 ans, funéraire municipal Saint-Pierre 5e
19000. CORTAREDONA Frédéric, 87 ans, chapelle maison funéraire Saint-Pierre 5e
19000. GIBELINO Hélène, 73 ans, hôpital Saint-Joseph 8e
19000. GOUAZIE Sylvie Vve TORRISI, 99 ans, abbaye Saint-Victor 7e
19000. VITALE Daniel, 73 ans, crématorium Saint-Pierre 5e

UTILES

MARSEILLE

NOUS CONTACTER

La Marseillaise
17 cours Honoré d'Estienne d'Orves
Tél: 04.91.57.75.00
redaction@lamarseillaise.fr
Abonnements
Tél: 04.91.57.75.20.
adm@lamarseillaise.fr

Restaurant
chez LOURY
3, rue Fortia - 13001 Marseille
Tél. 04 91 33 09 73 www.loury.com



Carol FAORO
Consultant immobilier
07.70.15.85.92
cfaoro@effcity.com
ESTIMEZ VOTRE BIEN
EN LIGNE / A DOMICILE
GRATUIT ET IMMEDIAT

effcity
www.effcity.com/cfaoro/
agence Marseille hôtel de ville

lamarseillaise.fr

Publicité
Tél. : 04.91.57.75.34 ou
04.91.57.75.42

URGENTES

Samu :
15
Police secours :
17
Pompiers :
18
SOS Cardio
Tél : 04.91.59.28.40
SOS Médecins
Tél : 04.91.52.91.52
Centre anti-poison
Tél : 04.91.75.25.25
Urgences de la main
Tél 04.91.38.36.52
Consultations de médecine générale
Hôpital Nord
Permanence médicale de 16h-19h30
Tél : 04.91.96.49.59
Hôpitaux
Assistance publique -
Hôpitaux de Marseille
(Conception, Timone,
Hôpital Nord, Ste-Marguerite)
Numéro unique :
04.91.38.00.00

TOULON

Nous contacter
La Marseillaise - Toulon
agoutoul@lamarseillaise.fr
Annouces légales
Toulonpub@lamarseillaise.fr

URGENTES

Commissariat
04.90.03.53.00
Gendarmerie maritime
04.94.02.61.00
SOS Médecins
04.94.14.33.33
Urgences médicales
04.94.14.77.44
Urgences Sainte-Musse

04.94.14.50.40
Urgences Sainte-Anne
04.83.16.20.15
Urgences La Seyne
04.94.11.31.31
Urgences main
04.94.03.07.07
Urgences dentiste
08.92.56.67.66
SOS Femmes battues
04.92.24.61.50
SOS Vétérinaires
04.98.00.93.64
Service des eaux
04.94.46.72.72 (nuits et jours
fériés)
Urgences gaz
04.94.41.41.00
Info Sida Toxicomanie
04.94.62.36.14 (rue Malraud, à
Toulon)
Alcooliques anonymes
04.94.23.24.59
**Groupe de réflexion et d'action
pour la défense de l'enfant**
04.94.24.07.97 (consultation
gratuite, le mercredi sur
rendez-vous)
SOS Amitié
04.94.62.62.62 (24 heures sur 24
et 7 jours sur 7)
Refuge de Lagoubran
Tél. 04.94.62.16.36 (pour les
chats)
Tél. 04.94.24.25.84 (pour les
chiens)

SERVICES

AUBAGNE

**Prise de rendez-vous facilitée
au centre hospitalier**
Edmond-Garcin veut faciliter
la prise de rendez-vous de
consultations externes et met
à disposition des usagers un
numéro direct pour les
scanners, IRM, échographie,
radiologie, pour la
gynécologie obstétriques et
pour les consultations
externes en général. Il suffit
d'appeler le 04.42.84.70.70.
Les coordonnées des autres
spécialités sont disponibles
sur le site internet de
l'hôpital www.ch-aubagne.org
ou via le standard au
04.42.84.70.00.

MARSEILLE

CIMETIÈRES

Service des concessions :
permanence
Le service des concessions
de la mairie de Marseille
assure une permanence
tous les samedis.
Ces horaires sont mis en
place afin de traiter
prioritairement les
formalités afférentes aux
inhumations dont
notamment les délivrances
et renouvellement de
concessions.
Service des concessions,
380, rue Saint-Pierre (5e).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

**Automobilistes : comment
récupérer des points**
Plus de 50 000 permis de
conduire ont été invalidés
suite à une perte totale des
points.

En cas de solde nul, les
automobilistes ne peuvent
plus reconstruire leur capital
points. Et le permis est annulé
pour une période de six mois.
Il est possible de récupérer
4 points en suivant un stage de
sensibilisation. Ces stages de
deux jours, animés par des
spécialistes de la Sécurité

routièr sont organisés dans
notre département par
l'Automobile Club.
Automobile Club de
Provence, 149, bd Rabatau,
Marseille (10e). Tél. :
04.91.78.83.00 ou 04.91.78.94.72.
fax : 04.91.25.74.38.
www.automobileclubprovence.com

ANNONCES OFFICIELLES
HABILITE A PUBLIER PAR ARRETÉ PREFECTORAL

MARSEILLE
Marchés publics :
Tél. 04.91.57.75.53
marseille@lamarseillaise.fr

Vue des sociétés :
Tél. 04.91.57.75.34
vps@lamarseillaise.fr

MARTIGUES
Tél. 04.42.41.30.61
martigues@lamarseillaise.fr



AVIS DE CONCERTATION PRELABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19 du code de l'environnement
RELATIVE AU PROJET DE RESTRUCTURATION DU TERMINAL
INTERNATIONAL DU CAP JANET

Objet de la concertation : Les terminaux passagers internationaux du port de Marseille accueillent aujourd'hui 400 escales par an sur les sites de Cap Janet et de la Major. La raison de cette répartition sur deux terminaux distincts est liée à l'évolution de la taille des navires. Seuls les ferries de moins de 200 mètres sont reçus dans les bassins de la Joliette : les bassins, de par leur configuration, ne permettent pas les manœuvres en sécurité de navires plus longs. Les plus grands navires sont alors traités sur le Cap Janet, 6 kilomètres plus au nord. Cette solution pénalise le point de vue nautique est pénalisante pour les passagers et l'organisation des compagnies. Le projet proposé à la concertation préalable du public consiste à réaménager le terminal existant du Cap Janet et ses voies d'accès pour regrouper ces terminaux passagers sur ce seul site. Le regroupement de l'activité permettra de : 5 allonger des opérations de transfert des passagers et des bagages sous contraintes de sécurité renforcées ; Améliorer les prestations d'accueil des passagers ; Se positionner à l'écart des congestions urbaines de la ville de Marseille tout en restant proche de l'hypp centre. Le terminal actuel sera ainsi étendu, conforté et modernisé. Une gare maritime dédiée et une nouvelle porte d'embarquement seront créées. Le projet est porté conjointement par le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Les deux maîtres d'ouvrage du projet souhaitent saisir l'opportunité de la procédure de concertation préalable pour créer espace d'échanges et de collaborations avec les parties prenantes du territoire. Cette étape de la concertation préalable est suivie à la déclaration d'intention portée à l'attention du préfet de région et du public le 12 avril 2018. De par sa nature, son dimensionnement et sa localisation, le projet fera également l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Une étude d'impact unique et une enquête publique conjointe aux deux maîtres d'ouvrage seront alors réalisées.

Garant : La concertation préalable du public est organisée conjointement par les deux maîtres d'ouvrage selon les modalités librement fixées conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement. Aucun garant n'a été désigné à cet effet.

Durée de la concertation : La concertation préalable sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018.

Modalités de la concertation : Un dossier de concertation et un registre sont mis à disposition du public afin que chacun puisse s'informer sur le projet et formuler ses observations :

- En Marie des 2ème et 3ème arrondissements (2, place de la Major 13002 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 19h45
- En Marie des 15ème et 16ème arrondissements (246, rue de Lyon 13015 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30
- Au siège du Grand Port Maritime de Marseille (23, place de la Joliette 13025 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et 14h30 à 17h00
- Au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Le Pharo - 58, boulevard Charles Lyon 13007 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et 12h30 à 19h30.

Le dossier de concertation peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des maîtres d'ouvrage : Grand Port Maritime de Marseille - <http://www.marseille-port.fr> Métropole Aix-Marseille-Provence - <http://www.marseille-provence.fr>

Deux permanences pour échanger sur les enjeux du projet seront organisées au siège du Grand Port Maritime de Marseille (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>) :

• Le mardi 25 septembre 2018 : de 15h00 à 19h00- Le jeudi 11 octobre 2018 : de 15h00 à 19h00.

Une visite sur site pour présenter le projet dans son environnement et partager sur celui-ci sera organisée le 03 Octobre 2018 à 14h00 (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>).

Bilan de la concertation : Le bilan de la concertation sera intégré au dossier réglementaire du projet et publié sur les sites internet des deux maîtres d'ouvrage dans un délai de trois mois après la fin de la concertation préalable, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, une seule adresse : concertation.capjanet@marseille-port.fr

mercredi 5 septembre 2018 / La Marseillaise 21

Certifié La Provence - Paru dans La Provence (Marseille) le 05/09/2018

Annonces légales

Contacts : 04.91.84.46.30 - al@laprovence-medias.fr
www.laprovence-marchespublics.com

Mercredi 5 Septembre 2018
habilité à publier pour et de la métropole d'aix et de la région

VENTES AUX ENCHERES

EXPERTISE GRATUITE



MAISON
R&C
commissaires priseurs associés

BIJOUX, MONTRES
& ARGENTERIE

contact@maisonrc.com
www.maisonrc.com

SUR RENDEZ VOUS AU
04 91 09 53 01

Maison R&C / Commissaires-priseurs associés
132 avenue du Prado 13008 Marseille
www.maisonrc.com



Expertises gratuites
et confidentielles
sur rendez-vous au :
04 91 50 00 00

Un commissaire-priseur à votre disposition pour une journée d'expertises

Jeudi 13 septembre à Aix-en-Provence
Hôtel Le Pignonnet / 5, avenue du Pignonnet

En vue de nos prochaines ventes aux enchères, nos experts se tiendront à votre disposition à l'Hôtel Le Pignonnet, 5, avenue du Pignonnet à Aix-en-Provence, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour expertiser gratuitement vos biens :

LECLERE

MAISON DE VENTES
5, rue Vincent Courdouan 13006 Marseille
www.leclere-mdv.com

04.91.2024.432 / Commissaire-priseur, Damien Leclerc & Delphine Morin-Gris

VIE DES SOCIETES

PEREYROSSETTEMACOT
33 rue de l'Industrie
50100 CHEVIGNY EN COTENTIN
EURIDISAZUR
SARL au capital de 50 000 euros
Siège social : ZA Les Palmiers Sud
13050 SAINT CHAMAS
503699183 RCS SALON DE PROVENCE

Par décision de l'association unique du 6 juillet 2018 :
- le siège social de la société a été transféré de SAINT CHAMAS (13050) ZA Les Palmiers Sud, à SAINT PAUL LEZ DURANCE (13115) Impasse Georges Besse - ZAC du Castellan-Idget social a été étendu à l'étude, la fabrication, la réalisation, le maintien en conditions opérationnelles (MCO), le négoce, le maintien, la réparation de toutes machines et produits industriels - la dénomination sociale de la société est devenue EPRORAZUR.
Les statuts ont été modifiés en conséquence

PER 2018



Contact : Frédéric Landery
04.91.84.46.45 - FLandery@laprovence-medias.fr

Maître GOURAND CHRISTELLE
Commissaire-priseur judiciaire à ARLES (13200)

VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES

MER CREDI 12 SEPTEMBRE 2018

SUITE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES :
LES DELICES D'AMALIE - A 09h30 (exposition à 09h00) : matériels de boulangerie. Adresse la veille sur interencheres.com/13007
DEL FIT (SARL) - A 11h00 (exposition à 11h00) : totalité des matériels d'une salle de sport. Adresse la veille de la vente sur interencheres.com/13007
SOUPHAMA (SARL) - A 14h15 (exposition à 14h00) : matériels de restauration, pizzeria. Adresse la veille de la vente sur interencheres.com/13007
BB (SARL) - A 15h45 (exposition à 15h30) : matériels de restauration. Adresse la veille de la vente sur interencheres.com/13007

Photographies, descriptions et conditions de vente : interencheres.com/13007
Maître Christine GOURAND, Commissaire-Priseur Judiciaire - 28 rue Jean Lebas 13000 ARLES Tél: 04 90 49 84 70 - Fax: 04 90 49 84 70 - contact@arles-encheres.com - Maîtres Pierre JULIEN, mandataire à l'asson et Guillaume LARSEN, mandataire judiciaire à Arles - ATTENTION : Paiement au comptant obligatoire en espèces jusqu'à concurrence de 1000 euros frais inclus ou par chèque. Présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité - CHEQUES NON ACCEPTES - ENREGISTREMENT AVANT LA VENTE

MATERIELS VENDUS EN L'ETAT - ATTENTION AUX MODIFICATIONS DES VENTES consulter le site interencheres.com/130

ANNONCES LEGALES



Maître d'ouvrage :
Grand Port Maritime de Marseille
Direction de l'Aménagement
23, Place de la Joliette
CS81965 - 13226 Marseille

Co-Maître d'ouvrage :
Métropole Aix-Marseille-Provence
Pôle Infrastructures
Direction Ouvrages d'Art
et d'Aménagement
10, Place de la Joliette
BP40014 - 13067 Marseille

AVIS DE CONCERTATION PRELABLE DU PUBLIC

En application de l'article R.121-19
du code de l'environnement

RELATIVE AU PROJET DE RESTRUCTURATION DU TERMINAL INTERNATIONAL DU CAP JANET

OBJET DE LA CONCERTATION
Les terminaux passagers internationaux du port de Marseille accueillent aujourd'hui 400 escales par an sur les sites de Cap Janet et de la Major. La raison de cette répartition sur deux terminaux distincts est liée à l'évolution de la taille des navires. Seuls les ferries de moins de 200 mètres sont reçus dans les bassins de la Joliette : les bassins, de par leur configuration, ne permettent pas les manœuvres en sécurité de navires plus longs. Les plus grands navires sont alors traités sur le Cap Janet, 6 kilomètres plus au nord. Cette solution pénalise le point de vue nautique est pénalisante pour les passagers et l'organisation des compagnies. Le projet proposé à la concertation préalable du public consiste à réaménager le terminal existant du Cap Janet et ses voies d'accès pour regrouper ces terminaux passagers sur ce seul site. Le regroupement de l'activité permettra de : 5 allonger des opérations de transfert des passagers et des bagages sous contraintes de sécurité renforcées ; Améliorer les prestations d'accueil des passagers ; Se positionner à l'écart des congestions urbaines de la ville de Marseille tout en restant proche de l'hypp centre. Le terminal actuel sera ainsi étendu, conforté et modernisé. Une gare maritime dédiée et une nouvelle porte d'embarquement seront créées. Le projet est porté conjointement par le Grand Port Maritime de Marseille et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Les deux maîtres d'ouvrage du projet souhaitent saisir l'opportunité de la procédure de concertation préalable pour créer espace d'échanges et de collaborations avec les parties prenantes du territoire. Cette étape de la concertation préalable est suivie à la déclaration d'intention portée à l'attention du préfet de région et du public le 12 avril 2018. De par sa nature, son dimensionnement et sa localisation, le projet fera également l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article L.122-1 du code de l'environnement. Une étude d'impact unique et une enquête publique conjointe aux deux maîtres d'ouvrage seront alors réalisées.

Garant : La concertation préalable du public est organisée conjointement par les deux maîtres d'ouvrage selon les modalités librement fixées conformément à l'article L.121-17 du code de l'environnement. Aucun garant n'a été désigné à cet effet.

Durée de la concertation : La concertation préalable sera ouverte du lundi 17 septembre 2018 au vendredi 19 octobre 2018.

Modalités de la concertation : Un dossier de concertation et un registre sont mis à disposition du public afin que chacun puisse s'informer sur le projet et formuler ses observations :

- En Marie des 2ème et 3ème arrondissements (2, place de la Major 13002 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 19h45
- En Marie des 15ème et 16ème arrondissements (246, rue de Lyon 13015 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 19h30
- Au siège du Grand Port Maritime de Marseille (23, place de la Joliette 13025 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et 14h30 à 17h00
- Au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence (Le Pharo - 58, boulevard Charles Lyon 13007 Marseille) : Du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et 12h30 à 19h30.

Le dossier de concertation peut également être consulté et téléchargé sur les sites internet des maîtres d'ouvrage : Grand Port Maritime de Marseille - <http://www.marseille-port.fr> Métropole Aix-Marseille-Provence - <http://www.marseille-provence.fr>

Deux permanences pour échanger sur les enjeux du projet seront organisées au siège du Grand Port Maritime de Marseille (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>) :

- Le mardi 25 septembre 2018 : de 15h00 à 19h00
- Le jeudi 11 octobre 2018 : de 15h00 à 19h00.

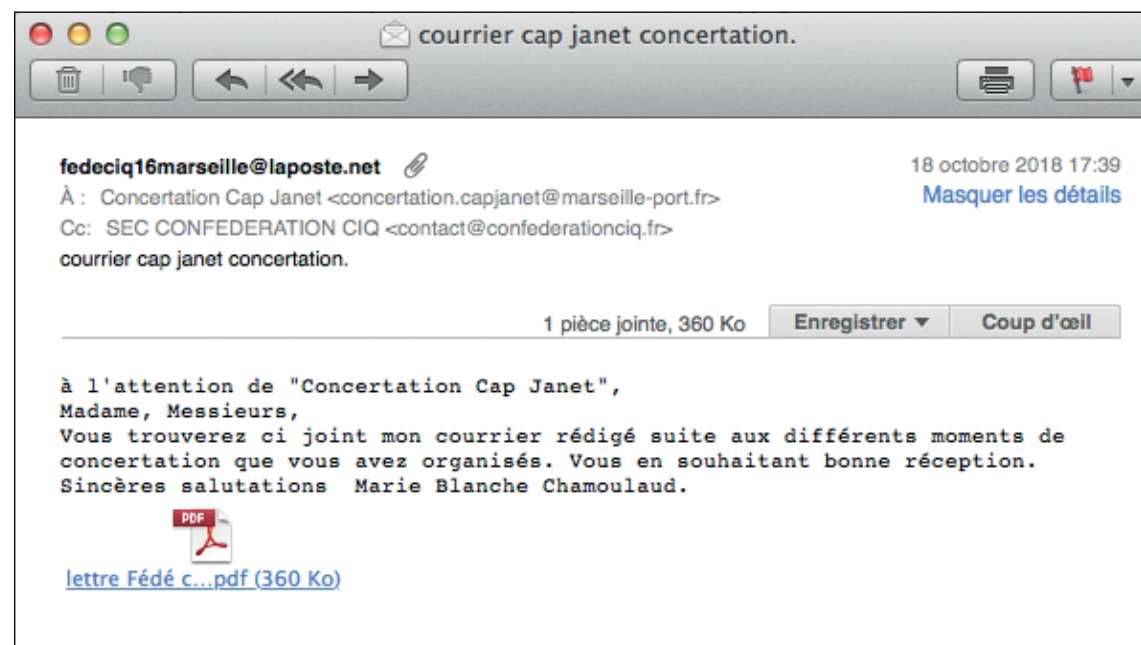
Une visite sur site pour présenter le projet dans son environnement et partager sur celui-ci sera organisée le 03 Octobre 2018 à 14h00 (renseignements et inscription sur le site internet : <http://www.marseille-port.fr>).

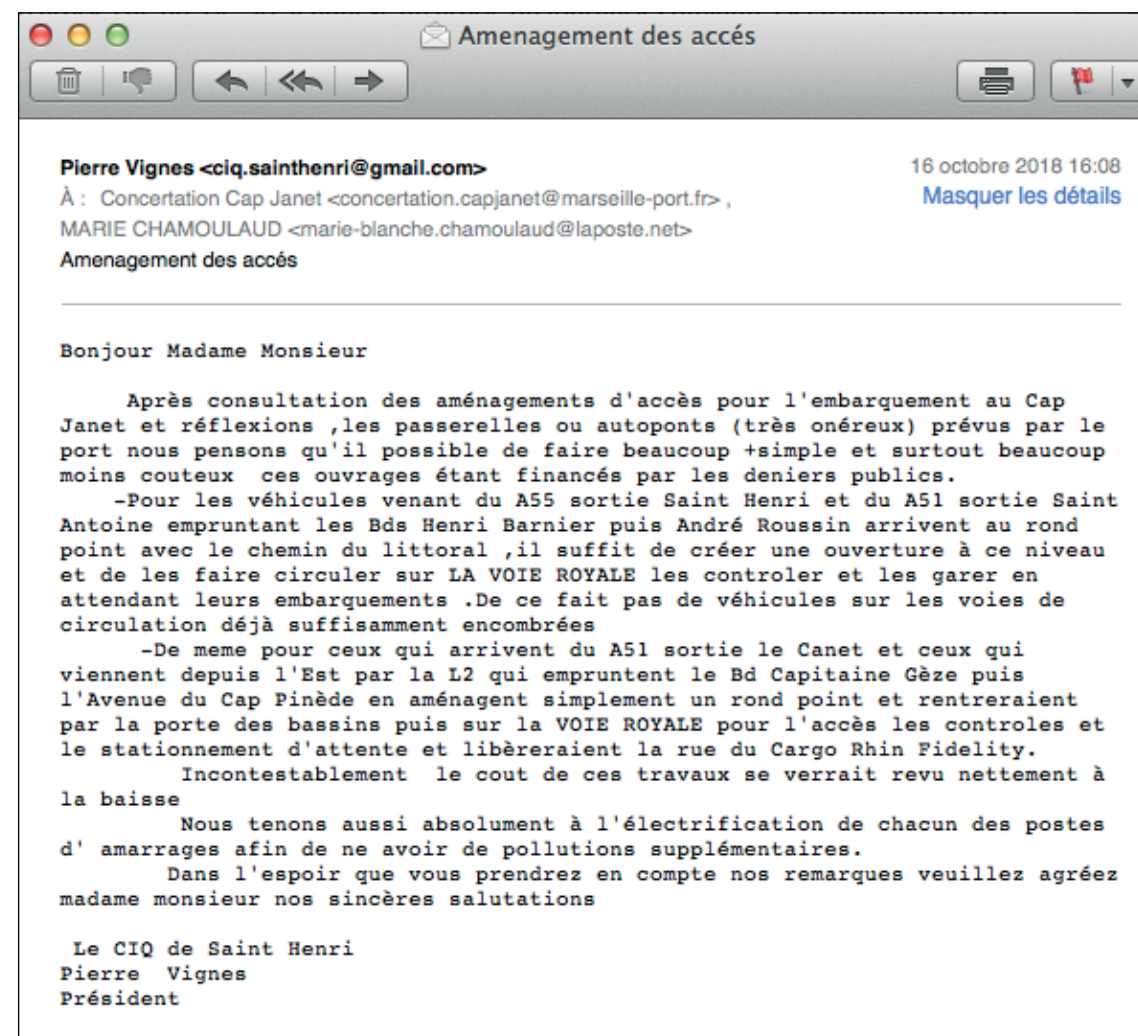
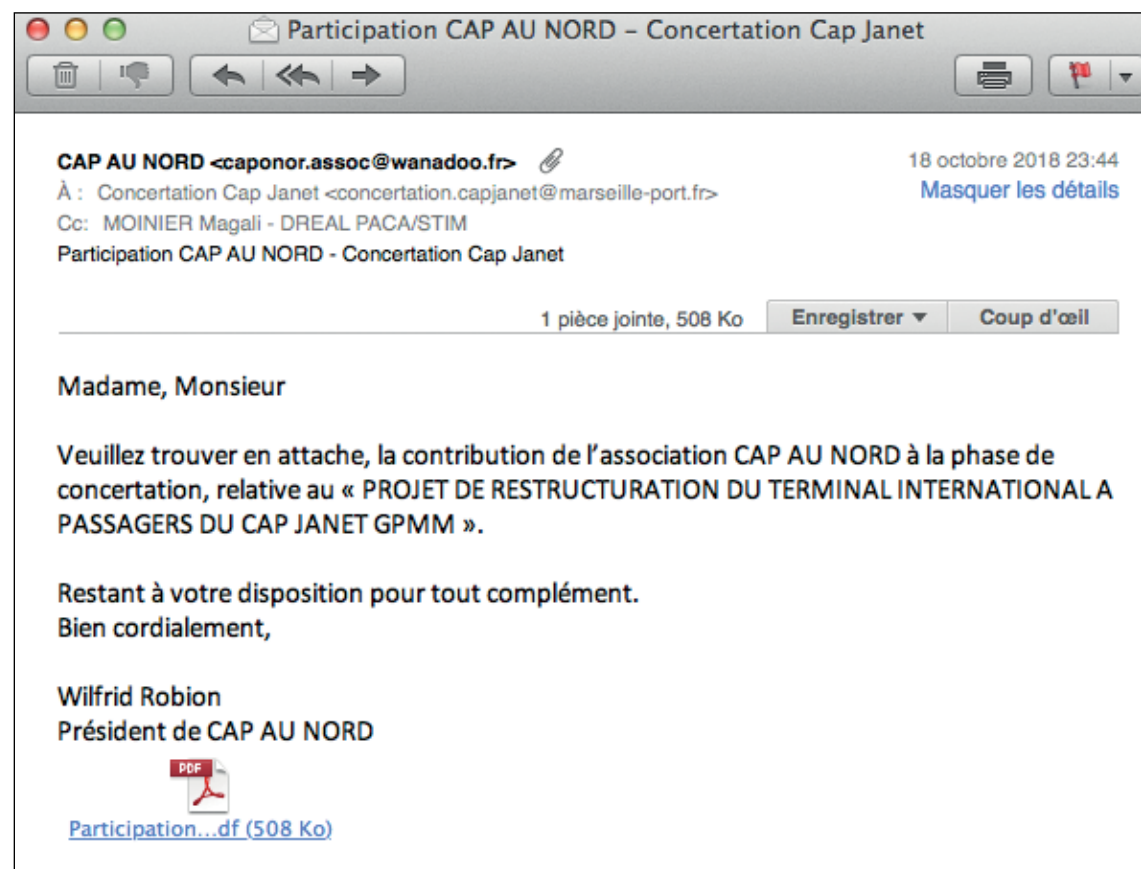
Bilan de la concertation : Le bilan de la concertation sera intégré au dossier réglementaire du projet et publié sur les sites internet des deux maîtres d'ouvrage dans un délai de trois mois après la fin de la concertation préalable, conformément à l'article R.121-21 du code de l'environnement.

Pour tout renseignement complémentaire, une seule adresse : concertation.capjanet@marseille-port.fr

10

COPIE DES MAILS REÇUS







concertation.capjanet@marseille-port.fr

Métropole d'Aix Marseille Provence

58 boulevard Charles Livon

13007 Marseille

04 91 99 99 00

www.marseille-provence.fr

Port de Marseille Fos

23 place de la Joliette . CS 81965

13 226 Marseille cedex 02

04 91 39 40 00

www.marseille-port.fr